

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1126

30 avril 2015

SOMMAIRE

Afp Germany Holdings Sàrl	54016	Fujilino Holding S.A.	54013
Alento S.A. SPF	54006	GM Finance Group S.A.	54009
Altice Finco S.A.	54009	Golding Buyout Europe SICAV-FIS VI ...	54048
Altisource Portfolio Solutions S.A.	54004	GVM Debentures Lux 4 S.A.	54035
Amyarsi	54003	Intercentral Pneus	54012
Athalia VI	54017	Investec Global Strategy Fund	54007
At Your Door sàrl	54046	Investec Global Strategy Fund	54007
Avalis S.A.	54012	Les Ecuries des Prés SA	54024
Avion S.A.	54012	livinghome Real Estate	54014
Banyal Aragorn Investments S.A.	54011	livinghome sàrl	54014
Barsoca S.A.	54031	Lux Web Ventures S.A.	54002
Blackhorse Invest S.A.	54012	Multiadvisor Sicav	54002
Can Amor S.à r.l.	54010	Netdesign S.A.	54002
CEP IV Investment 3 S.à r.l.	54009	O3 Asset Value SICAV	54003
Clausen 2 S.à r.l.	54047	Peer 1 SA	54003
CLDN Accounts S.A.	54005	PineBridge Credit Opportunities Portfolio III, S.L.P.	54004
Clementoni S.A.	54010	Procon Assets Holding S.A.	54010
Copia Investments SICAV	54006	Tonka S.A.	54011
Crystal Almond S.à r.l.	54010	Trans Lopes S.à r.l.	54011
EECP I S. à r.l.	54048	UBI SICAV	54005
First Business Parks Management S.à r.l.	54024	U-Store-It Trust Luxembourg S.à r.l.	54011
Flot S.A.	54008		

Netdesign S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7535 Mersch, 35, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 102.196.

Je vous prie de bien vouloir prendre note par la présente de ma démission en tant qu'administrateur délégué et administrateur de Netdesign sa inscrit au RCSL sous le numéro B102196 avec effet immédiat.

Luxembourg, le 1^{er} janvier 2015.

Bruce Fleming.

Référence de publication: 2015043085/10.

(150049155) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2015.

Lux Web Ventures S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 75.475.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'administration tenue en date du 12 février 2015

- En date du 12 février 2015, la Société a désigné la société SGG S.A., ayant son siège social au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 65 906, comme dépositaire au sens de l'article 2 de la loi du 28 juillet 2014 relative au dépôt obligatoire et à l'immobilisation des actions et des parts au porteur.

Fait à Luxembourg, le 19 mars 2015.

Certifié sincère et conforme

Référence de publication: 2015044545/14.

(150050446) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2015.

Multiadvisor Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1445 Strassen, 4, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 58.249.

Die Aktionäre der Multiadvisor Sicav werden hiermit zu einer

ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG DER AKTIONÄRE

eingeladen, die am 19. Mai 2015 um 11.00 Uhr in 4, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg-Strassen mit folgender Tagesordnung abgehalten wird:

Tagesordnung:

1. Bericht des Verwaltungsrates und des Wirtschaftsprüfers
2. Billigung der Bilanz zum 31. Dezember 2014 sowie der Gewinn- und Verlustrechnung für das am 31. Dezember 2014 abgelaufene Geschäftsjahr
3. Entlastung der Verwaltungsratsmitglieder
4. Wahl oder Wiederwahl der Verwaltungsratsmitglieder und des Wirtschaftsprüfers bis zur nächsten Ordentlichen Generalversammlung
5. Verwendung der Erträge
6. Verschiedenes

Die Punkte der Tagesordnung unterliegen keiner Anwesenheitsbedingung und die Beschlüsse werden durch die einfache Mehrheit der abgegebenen Stimmen gefasst. Grundlage für die Beschlussmehrheit sind die am fünften Tag vor der Ordentlichen Generalversammlung (Stichtag) im Umlauf befindlichen Aktien gem. Art. 26 des Gesetzes vom 17. Dezember 2010 über Organismen für gemeinsame Anlagen.

Aktionäre, die ihren Aktienbestand in einem Depot bei einer Bank unterhalten, werden gebeten ihre Depotbank mit der Übersendung einer Depotbestandsbescheinigung, die bestätigt, dass die Aktien bis nach der Generalversammlung gesperrt gehalten werden, an die Gesellschaft zu beauftragen. Die Depotbestandsbescheinigung muss der Gesellschaft fünf Tage vor der Generalversammlung vorliegen.

Entsprechende Vertretungsvollmachten können bei der Domizilstelle der Multiadvisor Sicav (DZ PRIVATBANK S.A.) unter Fax 00352/44903-4506 oder E-Mail directors-office@dz-privatbank.com angefordert werden.

Der Verwaltungsrat.

Référence de publication: 2015063541/755/30.

Peer 1 SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.
R.C.S. Luxembourg B 162.463.

Les statuts coordonnés au 14 janvier 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Loesch
Notaire

Référence de publication: 2015040607/11.

(150045719) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2015.

Amyarsi, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 4, rue Jean Engling.
R.C.S. Luxembourg B 186.160.

EXTRAIT

Le siège social est transféré de l'adresse actuelle 4, rue Jean Engling à L-1466 Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 13 mars 2015.
AMYARSI

Référence de publication: 2015040828/12.

(150047060) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2015.

O3 Asset Value SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-5365 Munsbach, 16, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 185.151.

Fonds	WKN	ISIN
O3 Asset Value SICAV	A1XAD1	LU1002437090

Die Aktionäre der O3 Asset Value SICAV werden hiermit zu einer

ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG DER AKTIONÄRE

eingeladen, die am *20. Mai 2015* um 11.00 Uhr in 4, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg-Strassen mit folgender Tagesordnung abgehalten wird:

Tagesordnung:

1. Bericht des Verwaltungsrates und des Wirtschaftsprüfers
2. Billigung der Bilanz zum 31. Dezember 2014 sowie der Gewinn- und Verlustrechnung für das am 31. Dezember 2014 abgelaufene Geschäftsjahr
3. Entlastung der Verwaltungsratsmitglieder
4. Wahl oder Wiederwahl der Verwaltungsratsmitglieder und des Wirtschaftsprüfers bis zur nächsten Ordentlichen Generalversammlung
5. Verwendung der Erträge

Die Punkte der Tagesordnung unterliegen keiner Anwesenheitsbedingung und die Beschlüsse werden durch die einfache Mehrheit der abgegebenen Stimmen gefasst. Grundlage für die Beschlussmehrheit sind die am fünften Tag vor der Ordentlichen Generalversammlung (Stichtag) im Umlauf befindlichen Aktien gem. Art. 26 des Gesetzes vom 17. Dezember 2010 über Organismen für gemeinsame Anlagen.

Aktionäre, die ihren Aktienbestand in einem Depot bei einer Bank unterhalten, werden gebeten ihre Depotbank mit der Übersendung einer Depotbestandsbescheinigung, die bestätigt, dass die Aktien bis nach der Generalversammlung gesperrt gehalten werden, an die Gesellschaft zu beauftragen. Die Depotbestandsbescheinigung muss der Gesellschaft bis spätestens 15. Mai 2015 vorliegen.

Entsprechende Vertretungsvollmachten können bei der Zentralverwaltungsstelle der O3 Asset Value SICAV (DZ PRIVATBANK S.A.) per Fax 00352/44903-4506 oder E-Mail directors-office@dz-privatbank.com angefordert werden.

Der Verwaltungsrat.

Référence de publication: 2015063542/755/31.

PineBridge Credit Opportunities Portfolio III, S.L.P., Société en Commandite spéciale.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 195.347.

—
Dépôt rectificatif au dépôt du 16 mars 2015 enregistré sous le numéro L150048010

Extrait du contrat social (Le "Contrat") Du partenariat conclu le 4 mars 2015

2) Dénomination, objet social, siège social, exercice social

I. Dénomination

La société en commandite spéciale doit avoir le nom: PineBridge Credit Opportunities Portfolio III, S.L.P.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mars 2015.

PineBridge Credit Opportunities Portfolio III, S.L.P.

Signature

Référence de publication: 2015043667/16.

(150049908) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2015.

Altisource Portfolio Solutions S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 72.391.

—
Our ANNUAL MEETING

of Shareholders will be held:

Date: Wednesday, May 20, 2015
Time: 9:00 a.m., Central European Time
Altisource Portfolio Solutions S.A.
Location: 40, avenue Monterey
L-2163 Luxembourg City
Grand Duchy of Luxembourg

PURPOSE :

- To elect four (4) Directors for a one (1) year term and/or until their successors are elected and qualified;
- To approve the appointment by the Audit Committee of our Board of Directors of Deloitte & Touche LLP to be our independent registered certified public accounting firm for the year ending December 31, 2015 and Deloitte Audit S.à r.l. to be our certified auditor for all statutory accounts as required by Luxembourg law for the same period;
- To approve Altisource Portfolio Solutions S.A.'s annual accounts prepared in accordance with accounting principles generally accepted in Luxembourg ("Luxembourg GAAP") for the year ended December 31, 2014 (the "Luxembourg Annual Accounts") and its consolidated financial statements prepared in accordance with accounting principles generally accepted in the United States ("U.S. GAAP") including a footnote reconciliation of equity and net income to International Financial Reporting Standards ("IFRS") as of and for the year ended December 31, 2014 (the "Consolidated Accounts") (together, the "Luxembourg Statutory Accounts");
- To receive and approve the Directors' reports for the Luxembourg Statutory Accounts;
- To allocate the profits in the Luxembourg Annual Accounts for the year ended December 31, 2014;
- To discharge each of the current and past Directors of Altisource Portfolio Solutions S.A. for the performance of their mandate during the year ended December 31, 2014;
- To ratify non-management Directors' compensation for the 2014 to 2015 service year and approve changes to non-management Directors' compensation;
- To approve a share repurchase program whereby Altisource Portfolio Solutions S.A. is authorized, for a period of five years, to repurchase up to fifteen percent (15%) of the outstanding shares of its common stock (as of the close of business on the date of shareholder approval) at a minimum price of one dollar (\$1.00) per share and a maximum price of five hundred dollars (\$500.00) per share; and
- To transact such other business as may properly come before the meeting and any adjournment of the meeting.

Référence de publication: 2015060216/5267/38.

CLDN Accounts S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller.

R.C.S. Luxembourg B 79.784.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Particulière du 12 mars 2015

Madame Marie-Reine Bernard, employée privée, avec adresse au 37, avenue de Mersch B-6700 Arlon est nommée commissaire aux comptes en remplacement du réviseur d'entreprises agréé BDO Audit S.A., démissionnaire depuis le 9 février 2015.

Le mandat du nouveau commissaire aux comptes viendra à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de 2015.

Pour extrait conforme

Stanislava Kostova / Liesbeth van Mol

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2015040901/15.

(150046570) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2015.

UBI SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 36.503.

Notice is hereby given to the shareholders of UBI SICAV (the "Company") that since the quorum required by the law on commercial companies dated August 10, 1915, as amended, has not been reached at the previous extraordinary shareholders' meeting of UBI SICAV held on April 29, 2015, a

SECOND EXTRAORDINARY SHAREHOLDERS' MEETING

shall be held before notary, at 22-24, Rives de Clausen, L-2165 Luxembourg, on *June 1, 2015*, at 2:00 p.m. local time with the following agenda:

Agenda:

1. Amendment to article 3 of the Articles of Incorporation to be reworded as follows:
"The Company's sole purpose shall be the investment of its assets in transferable securities and money market instruments of all kinds and/or in other assets referred to under part I of the law of 17 December 2010 (hereinafter referred to as the "2010 Law") relating to undertakings for collective investments, with a view to spreading investment risks and enabling its shareholders to benefit from the results of its management. The Company may take any measures and conduct any operations it sees fit for the purpose of achieving or developing its object to the largest extent permitted under the 2010 Law, as such Law may be amended from time to time. The Company appoints a management company pursuant to the provisions of Chapter 15 of the 2010 Law."
2. Suppression of the possibility to issue bearer shares and subsequent amendment to articles 8, 13, 25, 27 and 29 of the Articles of Incorporation to reflect such suppression.
3. Revision of articles 5, 14 II. d), 16 (case of suspension + Master/Feeder structure), 23 paragraph 3, 27 (merger between sub-funds), 30 and 33.
4. Amendment to article 20 of the Articles of Incorporation concerning the investment possibilities, more particularly the possibility to adopt master/feeder structures, of cross investment between sub-funds and of limitations to invest in other UCITS/UCIs.

The extraordinary general meeting may validly deliberate without any quorum. Decisions are validly taken at a majority of at least 2/3 of the votes cast at the meeting.

Shareholders may vote in person or by proxy. Each share is entitled to one vote.

Holders of registered shares will receive by mail, at their address, a copy of this convening notice together with the relevant form for requesting the Attendance Form or giving proxy and voting instructions (if any).

Holders of bearer shares, in order to attend the Meeting, will have to register with the bearer shares depositary and deposit their shares five banking working days before the Meeting to:

- a) Banque Internationale à Luxembourg, 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg (acting on behalf of the Registrar and Transfer Agent of the SICAV: RBC Investor Services Bank S.A.), or
- b) RBC Investor Services Bank S.A., Via Vittor Pisani, 26, I-20124 Milano (acting as paying agent of the SICAV in Italy).

THE BOARD OF DIRECTORS.

Référence de publication: 2015063546/755/39.

Alento S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 154.975.

Il est porté à la connaissance des tiers que l'Administrateur de catégorie A et Président du Conseil d'administration, Monsieur Carlo DE FEO et l'Administrateur de catégorie A, Monsieur Remo DE FEO ont une nouvelle adresse: Chemin du Vieux-Vésenaz 26 - CH-1222 Vésenaz/GE - Suisse.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ALENTO S.A., SPF

Société Anonyme - Société de gestion de patrimoine familial

Référence de publication: 2015040825/13.

(150047162) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2015.

Copia Investments SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-8070 Bertrange, 31, Z.A. Bourmicht.

R.C.S. Luxembourg B 181.888.

Having taken note of the fact that the Extraordinary Meeting of shareholders of 27 April 2015 could not validly be held, shareholders are kindly invited to attend the

EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

of shareholders of the Company to be held before notary Me. Cosita Delvaux at the registered office, 31, Z.A. Bourmicht, L-8070 Bertrange, on 5 June 2015 at 14.00 CET (the "Second Meeting"), with the following agenda:

Agenda:

1. To amend article 1 to approve the name change into "Red Arc Global Investments (Luxembourg) SICAV";
2. To amend article 6 to include a paragraph stating that "shares shall not be transferred to a FATCA Prohibited Investor (as defined in the Prospectus)";
3. To amend article 9 to include a paragraph stating that "Shares, other than those both distributed by and held through distributors (as further detailed in the Prospectus), are non-transferable other than through redemption by the Company";
4. To add a new article 29 for the purpose of FATCA ("Foreign Account Tax Compliance");
5. To make miscellaneous amendments to articles 29, 30, 31, 32, 33 and 34 to harmonise the numbering used throughout the Articles.

The resolutions at such Second Meeting must be carried by at least two-thirds of the votes cast, being noted votes cast shall not include votes attached to shares in respect of which the shareholder has not taken part in the vote or has abstained or has returned a blank or invalid vote and the Second Meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of the capital represented.

A draft of the restated Articles showing all the contemplated changes will be available for inspection at the registered office of the Company.

Voting Arrangements

In order to vote at the Second Meeting:

- The holders of registered shares may be present in person or represented by a duly appointed proxy;
- Shareholders who cannot attend the Second Meeting in person are invited to send a duly completed and signed proxy form to Citibank International Limited, Luxembourg Branch, 31, Z.A. Bourmicht, L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg to arrive no later than 5:00 p.m. Luxembourg time on 4 June 2015. Proxy forms for the Second Meeting will be sent to registered office of the Company by fax +352 45 14 14 439 to the attention of Mr. Olivier LANSAC or Ms. Carole BÉNINGER and subsequently by post.

Shareholders requiring further information about any of the matters set out in this Notice may contact the Administrator of the Company, Citibank International Limited, Luxembourg Branch at telephone number +352 45 14 14 425 at any time during normal business hours.

Proxy forms already received for the Extraordinary Meeting of 27 April 2015 remain valid and will be used at the Second Meeting, including in case of a postponement or adjournment.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2015063538/755/41.

Investec Global Strategy Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 49, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 139.420.

The Board of Directors of the Company has the pleasure of inviting shareholders to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

of shareholders of the Company which will be held at 4.00 p.m. at 49, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, on 11 June 2015, with the following agenda:

Agenda:

1. Presentation of the Report of the Board of Directors.
2. Presentation of the Report of the Auditor.
3. Approval of the audited financial statements for the year ended 31 December 2014.
4. Allocation of the net results for the year ended 31 December 2014.
5. Discharge of Directors with respect to the performance of their duties during the year ended 31 December 2014.
6. To re-elect as Directors for a term ending at the next Annual General Meeting to be held in 2016:
 - Ms. Kim Mary McFarland;
 - Mr. Grant David Cameron;
 - Mr. Gregory David Cremen;
 - Mr. John Conrad Green;
 - Mr. Claude Niedner;
 - Mr. Michael Edward Charles Ryder Richardson.
7. To re-elect KPMG Luxembourg, Société coopérative as Auditor of the Company for a term ending at the next Annual General Meeting to be held in 2016.
8. To vote upon payment of total combined remuneration of the Directors up to but not exceeding US\$200,000 to be apportioned between the re-elected Directors, with no single Director receiving more than US\$35,000 for the period from this Annual General Meeting to the next Annual General Meeting to be held in 2016.
9. Any other business.

Shareholders are informed that the Annual General Meeting may validly deliberate on the items of the agenda without any quorum requirement and the resolution on each item of the agenda may validly be passed at the majority of the votes validly cast at such Annual General Meeting. Each share is entitled to one vote.

A shareholder may act at the Annual General Meeting by proxy.

Please be advised that only shareholders on record by 4:00 p.m. on 9 June 2015 may be entitled to vote at this Annual General Meeting.

Should you not be able to attend this Annual General Meeting, you are kindly requested to date, sign and return the form of proxy to the registered office of the Company at 49, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, by fax on (+352) 464 010 413, by email to luxembourg-domiciliarygroup@statestreet.com or by mail in the enclosed business reply envelope, no later than 4:00 p.m. (CET) on 9 June 2015.

Copies of the Annual Report & Accounts* for GSF can be found on our website, www.investecassetmanagement.com/igsfra. If you would like to request a printed copy, free of charge, please contact us on +44 20 7597 1800 or by email to enquiries@investecmail.com.

*Copies of the Annual Report & Accounts are also available in German. If you would like an electronic copy, please contact us.

Référence de publication: 2015063540/755/44.

Investec Global Strategy Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 49, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 139.420.

Notice is hereby given that an

EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

of the shareholders of the Company (the "Meeting") will be held, before notary, at the registered office of the Company at 49, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, on 22 May 2015 at 4:30 p.m. (CET), to deliberate and vote on the full restatement of the articles of incorporation of the Company (the "Articles") as described in the following agenda:

Agenda:

Approval of amendment to the Articles as detailed hereafter:

- a. Amendment and full restatement of the Articles of the Company in the form reflected in the draft restated Articles of the Company.

I. Miscellaneous.

The Meeting will validly deliberate on these items if at least one-half of the share capital is present or represented and the resolution on each item will be validly passed by the affirmative vote of at least two-thirds of the votes validly cast at the Meeting, in conformity with article 29 of the Articles and article 67-1(2) of the Luxembourg law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended. If the resolution is passed by the requisite number of votes validly cast at the Meeting, the amended and restated Articles of the Company shall come into force on 12 June 2015.

The amendments proposed to the Articles aim to bring them into line with the current practice and the most up to date legal and regulatory framework applicable in Luxembourg and to harmonise their terminology and the definitions to ensure consistency with the prospectus of the Company.

In particular, the Articles of the Company have been amended to allow for the possibility that the Company may issue dematerialised shares.

Shareholders should be pay particular attention to the redrafting of the circumstances under which it is possible to suspend the net asset value of the sub-funds of the Company. The valuation rules have also been redrafted to align with current industry guidance. The redrafting of these rules does not alter in practice the pricing, dealing or operation of the Company.

Copies of the full restated Articles will be available free of charge, in English, at the registered office of the Company and they may be download from the Investec Asset Management website (www.investecassetmanagement.com) if the resolution is successfully passed at the Meeting.

Each share is entitled to one vote.

By order of the Board

Investec Global Strategy Fund

Secretary

II. Notes

(1) A shareholder entitled to attend and vote at the Meeting but who is unable to do so is entitled to appoint one or more proxies to attend and to vote instead of him. The proxy need not be a shareholder in the Company. The instrument appointing a proxy and the power of attorney or other authority (if any) under which it is signed or a notarially certified copy of such power of attorney, in order to be valid, must either be deposited at the registered office of the Company, 49, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, returned by email to luxembourg-domiciliarygroup@statestreet.com or returned by fax on (+352) 464 010 413 by 3.00 p.m. (CET) on 20 May 2015.

Please be advised that only shareholders on record by 3.00 p.m. (CET) on 15 May 2015 may be entitled to vote at this Meeting.

(2) A form of proxy for use at the Meeting and which will remain valid for any adjournment thereof as well as for a reconvened extraordinary general meeting in case the quorum requirements of the Meeting are not met can be obtained at the registered office of the Company or downloaded from: www.investecassetmanagement.com/GSF-EGM.

(3) The quorum necessary for the Meeting shall be shareholders present or represented by proxy holding 50% of the issued capital of the Company.

(4) If a quorum is not present within half an hour after the time appointed for the commencement of the Meeting, it will be reconvened at 4:30 p.m. (CET) on 30 June 2015 and will be held at the registered office of the Company, 49, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg. Shareholders will be notified of such reconvened meeting. There are no quorum requirements for such reconvened meeting.

(5) Once passed by the requisite majority of two thirds of the votes cast, the resolutions will be binding on all shareholders, irrespective of how or whether they voted.

Référence de publication: 2015063529/250/57.

Flot S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 169.828.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015043500/9.

(150050245) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2015.

GM Finance Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6450 Echternach, 21, route de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 161.221.

Hiermit legen wir,

Guido Johanns, geb. 26.11.1966 in D-Trier, wohnhaft in Auf den Oesen 15, D-54669 Bollendorf, sowie Helmut Schilz, geb. 04.07.1959 in D-Bitburg, wohnhaft in Röhler Str. 7, D-54636 Sülml, sowie Harald Elsen, geb. 17.11.1967 in L-Echternach, wohnhaft in Vor Theren 7, D-54666 Irrel,

unser Mandat als Mitglied des Verwaltungsrates der GM Finance Group S.A. mit sofortiger Wirkung nieder.

Den 02.02.2015.

Guido Johanns / Helmut Schilz / Harald Elsen.

Référence de publication: 2015043516/13.

(150049765) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2015.

Altice Finco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 3, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 171.151.

Extrait des résolutions prises à Luxembourg par le conseil d'administration de la société en date du 22 janvier 2015

Le conseil d'administration décide de renouveler les mandats des trois administrateurs:

- Madame Emilie SCHMITZ, 3, Boulevard Royal, L2449, Luxembourg- en tant qu'administrateur de la Société pour une durée indéterminée.

- Monsieur Laurent GODINEAU, 3, Boulevard Royal, L2449, Luxembourg- en tant qu'administrateur de la Société pour une durée indéterminée.

- Monsieur Jérémie BONNIN, 3, Boulevard Royal, L2449, Luxembourg- en tant qu'administrateur et président du conseil de la Société pour une durée indéterminée.

Le conseil d'administration décide également de renouveler le mandat du commissaire aux comptes, LG Management S.à.r.l, 7, rue Portland, L-4281 Esch-Sur-Alzette- jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

Référence de publication: 2015044866/18.

(150051946) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2015.

CEP IV Investment 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 193.481.

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 06 mars 2015 que:

1. Les personnes suivantes ont démissionné de leur fonction de membres du conseil de gérance de la Société avec effet au 06 mars 2015:

- Madame Barbara Imbs;
- Madame Erica K. Herberg;
- CEP IV Managing GP Holdings, Ltd.

2. Les personnes suivantes ont été nommées en tant que nouveaux membres du conseil de gérance de la Société pour une période illimitée, avec effet au 06 mars 2015:

- Monsieur William Cagney, avec adresse professionnelle au 2 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg;
- Monsieur Andrew Howlett-Bolton, avec adresse professionnelle au 2 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg;
- CEP IV Advisor S.à r.l., avec siège social au 2 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg;

3. L'adresse de la Société est fixée au 2, avenue Charles de Gaulle, 4^{ème} étage, L-1653 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mars 2015.

CEP IV Investment 3 S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2015039624/23.

(150045412) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2015.

Crystal Almond S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.501,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 155.254.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 18 mars 2015.

Référence de publication: 2015043414/10.

(150050173) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2015.

Procon Assets Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2611 Luxembourg, 51, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 56.323.

Je soussignée, Katerina Kubova, administrateur de la société Procon Assets Holding S.A., enregistrée sous le numéro B56.232 (la «Société»), démissionne de ma fonction de l'administrateur avec effet au 19 mars 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mars 2015.

Katerina Kubova.

Référence de publication: 2015044655/11.

(150050369) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2015.

Can Amor S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 174.122.

Extrait des décisions prises par l'associé unique en date du 6 mars 2015

Mr Jem AKYÜZ demeurant 125 rue de Hollerich, L-1741 Luxembourg prend acte de la démission de la fonction de gérant de Mr Gabriel JEAN demeurant professionnellement au 10B rue des Mérovingiens à L-8070 Bertrange et décide d'exercer lui-même la fonction de gérant de la société à compter de ce jour.

En conséquence, à compter de ce 6 mars 2015, Mr Jem AKYÜZ, né le 21.11.1969, demeurant 125 rue de Hollerich, L-1741 Luxembourg, exercera les fonctions de gérant unique de la société.

Fait à Bertrange, le 6 mars 2015.

CAN AMOR S.A.R.L.

Référence de publication: 2015043415/15.

(150049889) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2015.

Clementoni S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 44.965.

Décisions prises par le conseil d'administration lors de sa réunion du 16 mars 2015:

- d'accepter la démission de Monsieur Dominique Audia de sa fonction d'administrateur, avec effet immédiat;
- de coopter comme nouvel administrateur, avec effet immédiat, Monsieur Gian Luca Benni, résidant professionnellement 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, son mandat ayant la même échéance que celui de son prédécesseur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CLEMENTONI S.A.

Société Anonyme

CL MANAGEMENT S.A.

Signatures

Référence de publication: 2015043425/16.

(150049837) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2015.

Trans Lopes S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4687 Differdange, 105, rue Woiwer.
R.C.S. Luxembourg B 115.753.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015043762/10.

(150050213) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2015.

U-Store-It Trust Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée soparfi.

Capital social: EUR 46.600,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 134.724.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 17 mars 2015.

Référence de publication: 2015043767/10.

(150049836) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2015.

Banyal Aragorn Investments S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 102.341.

Crédit Agricole Luxembourg Conseil S.A. résilie avec effet immédiat la convention de domiciliation conclue en date du 22/07/2004 la liant à la société anonyme BANYAL ARAGORN INVESTMENTS S.A., dont le siège social est au 3 Avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 102.341

Luxembourg, le 13 février 2015.

CREDIT AGRICOLE LUXEMBOURG CONSEIL
Agent Domiciliataire

Référence de publication: 2015044919/12.

(150051493) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2015.

Tonka S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.
R.C.S. Luxembourg B 176.858.

EXTRAIT

L'assemblée générale du 18 mars 2015 a renouvelé les mandats des administrateurs.

- Madame Stéphanie GRISIUS, Administrateur, M. Phil. Finance B. Sc. Economics, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg;

- Monsieur Laurent HEILIGER, Administrateur, licencié en sciences commerciales et financières, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg;

- Madame Nathalie GAUTIER, Administrateur-Président, Master Administration des Entreprises, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2015.

L'assemblée générale du 18 mars 2015 a renouvelé le mandat du Commissaire aux comptes.

- AUDIT.LU, réviseur d'entreprises, 42, rue des Cerises, L-6113 Junglinster, R.C.S. Luxembourg B 113.620.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2015.

Luxembourg, le 18 mars 2015.

Pour TONKA S.A.
Société anonyme

Référence de publication: 2015043760/22.

(150050204) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2015.

Intercentral Pneus, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7680 Waldbillig, 2, rue de Christnach.
R.C.S. Luxembourg B 95.719.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015044500/10.

(150050651) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2015.

Blackhorse Invest S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 20, rue Michel Rodange.
R.C.S. Luxembourg B 131.544.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Rumelange, le 23 mars 2015.

Pour ordre
Sefisco S.A.

Référence de publication: 2015044907/12.

(150051947) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2015.

Avalis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1143 Luxembourg, 2, rue Astrid.
R.C.S. Luxembourg B 93.662.

Il résulte du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires, tenue en date du 16 mars 2015 que:

L'assemblée générale a décidé de renouveler le mandat de l'administrateur-délégué:

- Monsieur QUIRAS Pascal, dirigeant de société, demeurant à F-16730 TROIS PALIS, 1 Impasse des Violettes,
Jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2020

Pour la société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2015044891/15.

(150051953) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2015.

Avion S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 14.246.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire de la Société tenue le 16 mars 2015 que:

- La démission de M. Patrick MOINET, administrateur et président du conseil d'administration de la Société, avec effet au 13 février 2015, a été acceptée.

- La personne suivante a été nommée administrateur de la Société, avec effet au 13 février 2015 et ce jusqu'à l'assemblée générale approuvant les comptes arrêtés au 31 décembre 2014:

* Mr Rémy DEMESSE, né le 30 mai 1963 à Metz, France, résidant professionnellement au 6, rue Guillaume Schneider L-2522 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 19 mars 2015.

Référence de publication: 2015044893/17.

(150051120) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2015.

Fujilino Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 188.445.

L'AN DEUX MIL QUINZE,

LE CINQ FEVRIER.

Par devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Madame Kim REISCH, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire spécial du conseil d'administration de la société anonyme FUJILINO HOLDING S.A., ayant son siège social au 16, Boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg,

en vertu d'une résolution du conseil d'administration adoptée en date du 17 décembre 2014 et une procuration datée du 12 décembre 2014, dont les copies, signées «ne varietur» par le comparant et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte.

Lequel comparant, ès-qualités qu'il agit, a requis le notaire d'acter ses déclarations comme suit:

I.- La société anonyme FUJILINO HOLDING S.A., constituée en date du 30 juin 2014 suivant un acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, alors notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2499 du 16 septembre 2014, est inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, à la section B sous le numéro 188445.

Le capital social de la société est fixé à un million cinq cent mille euros (1.500.000,-) divisé en un million cinq cent mille (1.500.000) actions d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, intégralement libéré.

L'article 5.3 des statuts stipule que:

« **5.3.** Le capital autorisé de la Société est établi au jour de la constitution de la Société à quinze millions d'euros (EUR 15.000.000) divisé en quinze millions (15.000.000) d'actions, ayant chacune une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-).

Le Conseil d'Administration est autorisé et habilité à:

- réaliser toute augmentation du capital social souscrit dans les limites du capital autorisé en une ou plusieurs tranches successives, par l'émission de nouvelles actions contre paiement en numéraire ou en nature, par renonciation à des créances ou conversion de titres convertibles, suivant exercice de warrants ou de stock-options, au capital de réserves (distribuables) de la Société ou de toute autre manière;

- déterminer la place et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix de l'émission dans les limites fixées par la Loi et les termes et les conditions de la souscription des actions.

Cette autorisation est valable pour une période de cinq (5) ans à partir de la date de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations de l'acte de constitution daté du 30 juin 2014 et peut être renouvelée par l'assemblée générale des actionnaires.

Le Conseil d'Administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Après chaque augmentation du capital social réalisée conformément à cet article 5.3., l'article 5.1 sera modifié afin de refléter l'augmentation survenue et cette modification sera enregistrée dans le mois sous forme authentique devant notaire par le Conseil d'Administration ou par toute personne dûment autorisée et habilitée pour ce faire.»

II.- Le conseil d'administration, par décision circulaire datée du 17 décembre 2014, a décidé de procéder à la réalisation d'une partie du capital autorisé à concurrence de CINQUANTE MILLE EUROS (EUR 50.000,-) pour le porter de son montant actuel de un million cinq cent mille euros (EUR 1.500.000,-) à un million cinq cent cinquante mille euros (1.550.000,-), par l'émission de cinquante mille (50.000) actions nominatives nouvelles d'une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes, assorties d'une prime d'émission d'un montant global de CENT MILLE EUROS (EUR 100.000).

III.- Le conseil d'administration a admis à la souscription des actions nouvelles un nouvel actionnaire, Monsieur Gilles DELECROIX, né à Paris (France) le 17 mars 1948, demeurant à Genève (Suisse), les autres actionnaires ayant renoncé à leur droit de souscription préférentiel.

IV.- L'augmentation de capital a été intégralement libérée par le souscripteur prénommé moyennant apport en numéraire à un compte bancaire ouvert au nom de la société «FUJILINO HOLDING S.A.», prédésignée, de sorte que la somme globale de CENT CINQUANTE MILLE EUROS (EUR 150.000) a été mise à la libre disposition de cette dernière, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant par la présentation des pièces justificatives des souscription et libération.

V.- A la suite de cette augmentation de capital, l'alinéa 1^{er} de l'article 5 des statuts est modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

Dans sa version anglaise

« 5. First paragraph. Capital.

5.1 The subscribed capital is set at one million five hundred and fifty thousand euros (EUR 1,550,000.-), divided into one million five hundred and fifty thousand (1,550,000) registered shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each.»

Dans sa version française

« 5. Alinéa 1^{er}. Capital social.

5.1 Le capital social souscrit est fixé à un million cinq cent cinquante mille euros (1.550.000,-) divisé en un million cinq cent cinquante mille (1.550.000) actions d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.»

Dépenses

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société à la suite des présentes s'élèvent approximativement à EUR 1.000,-.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite de tout ce qui précède au comparant, connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: K. REISCH, C. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 11 février 2015. Relation: 1LAC/2015/4356. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mars 2015.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2015040977/80.

(150046659) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2015.

**livinghome Real Estate, Société à responsabilité limitée,
(anc. livinghome sàrl).**

Siège social: L-9280 Diekirch, 9, rue de Stavelot.
R.C.S. Luxembourg B 172.552.

L'an deux mille quinze, le cinq mars.

Par devant Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1. Madame Karin DEI CAMILLO, agent immobilier, née le 9 juin 1969 à Wiltz, demeurant à L-8814 Bigonville, 24, rue des Champs; et

2. Monsieur Pascal Jean Marie POOS, indépendant, né le 24 juin 1969 à Wiltz, demeurant à L-9655 Harlange, 1, Um Knupp;

Lesquels comparants ont requis le notaire soussigné d'acter

I) que la comparante sub 1. est l'associée unique de la société à responsabilité limitée livinghome S.à r.l., avec siège social à L-8814 Bigonville, 24, rue des Champs, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 172552 (la «Société»), constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 31 octobre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1605 du 26 juin 2012, et que les statuts n'ont pas été modifiés depuis lors.

II) Que le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune.

Cession de parts sociales

III) L'associée unique, Madame Karin DEI CAMILLO, préqualifiée, déclare par les présentes céder et transporter, avec effet immédiat sous les garanties ordinaires de fait et de droit, quarante (40) de ses cent (100) parts sociales qu'elle détient dans la Société «livinghome S.à r.l.», à Monsieur Pascal POOS, préqualifié, moyennant le prix global de quarante mille euros (EUR 40.000,-) somme que la cédante reconnaît avoir reçu du cessionnaire dès avant la signature des présentes et en dehors la présence du notaire instrumentant, ce dont bonne et valable quittance.

Le cessionnaire reconnaît avoir une parfaite connaissance de la situation active et passive de la Société, de sorte que la cession intervient sans garantie d'actif et de passif.

Le prix des cessions convenu entre parties ne sera pas sujet à révision pour quelque raison que ce soit.

Le cessionnaire déclare parfaitement connaître les statuts de la Société de même que la situation comptable, économique, financière et juridique de la Société et renonce à toute garantie de la part de la cédante.

Le cessionnaire se trouve subrogé dans tous les droits et obligations attachés aux parts sociales lui cédées.

Pour des raisons d'opposabilité à la Société et aux tiers, Madame Karin DEI CAMILLO, préqualifiée, déclare accepter la prédite cession de parts sociales au nom et pour compte de la Société, conformément à l'article 1690 du Code civil et à l'article 190 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

En raison de la prédite cession de parts sociales, les parts sociales de la Société sont dorénavant réparties comme suit:

1.- Mme Karin DEI CAMILLO, préqualifiée, soixante parts sociales	60
2.- M. Pascal POOS, préqualifié, quarante parts sociales	40
Total: cent parts sociales	100

Assemblée générale extraordinaire

IV) Suite à la cession de parts sociales actée ci-avant, les associés prénommés, représentant l'intégralité du capital social, ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident d'élargir l'objet social de la Société et de modifier l'article 2 des statuts de la Société pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 2.** La Société a pour objet, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, l'exploitation d'une agence immobilière, ainsi que l'étude et la promotion de toutes réalisations immobilières, plus spécialement l'achat, la vente, l'échange d'immeubles bâtis et non-bâtis, la transformation, l'aménagement, la construction, et la mise en valeur de tous biens immobiliers, tant pour son compte que pour compte de tiers, la prise à bail, la location de toutes propriétés immobilières avec ou sans promesse de vente, la gérance et l'administration ou l'exploitation de tous immeubles, l'administration de biens-syndics, ainsi que toutes opérations auxquelles les immeubles peuvent donner lieu.

La Société a encore pour objet les opérations d'agence et de conseil en assurance par l'intermédiaire de personnes physiques dûment agréées.

La Société a également pour objet toutes prestations de services en tout genre et spécialement tous travaux administratifs et de secrétariat.

La Société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés existantes ou à créer, ayant un objet identique, analogue ou connexe ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou qui seraient utiles à la réalisation de tout ou partie de son objet social.

Elle peut en outre accorder aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, tous concours ou toute assistance financière, prêts, avances ou garanties, comme elle peut, même par émission d'obligations, s'endetter autrement pour financer son activité sociale.

Elle pourra emprunter, hypothéquer ou gager ses biens, ou se porter caution, au profit d'autres entreprises, sociétés ou tiers.

D'une façon générale, la société pourra réaliser toutes opérations mobilières et immobilières, commerciales, industrielles ou financières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.»

L'attention des comparants a été attirée par le notaire instrumentaire sur la nécessité d'obtenir des autorités compétentes les autorisations requises afin d'exercer les activités telles que décrites à l'article deux des statuts de la Société.

Deuxième résolution

Les associés décident de changer la dénomination en «livinghome Real Estate», et par conséquent de modifier l'article 4 des statuts de la Société pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 4.** La Société prend la dénomination sociale de «livinghome Real Estate».»

Troisième résolution

Les associés décident de transférer le siège social de la Société de son adresse actuelle à l'adresse suivante: L-9280 Diekirch, 9, rue de Stavelot, et par conséquent de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

Art. 5. (premier paragraphe). «Le siège social est établi dans la commune de Diekirch.»

Quatrième résolution

Ensuite, les associés prennent connaissance et acceptent la nomination de Monsieur Pascal POOS, indépendant, né le 24 juin 1969 à Wiltz, demeurant à L- 9655 Harlange, 1, Um Knupp, en tant que gérant pour les activités de la partie «Assurance» pour une durée indéterminée.

Cinquième résolution

Les associés décident de modifier l'article 13 des statuts de la Société pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 13.** Les pouvoirs du/des gérant seront déterminés par l'assemblée générale lors de sa/leur nomination.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance, peut sous-déléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Tout litige dans lequel la Société apparaît comme demandeur ou comme défendeur, sera géré au nom de la Société par le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance représenté par un gérant délégué à cet effet.»

Sixième résolution

Les associés décident de confirmer la composition du conseil de gérance de la Société pour une durée indéterminée, à savoir:

- Madame Karin DEI CAMILLO, préqualifiée, pour les activités de la partie «Immobilier» et la partie «Prestation de Services», avec pouvoir d'engager la Société par sa seule signature à l'exception des activités de la partie «Assurance»;
- Monsieur Pascal POOS, préqualifié, pour les activités de la partie «Assurance», avec pouvoir d'engager la Société par sa seule signature à l'exception des activités de la partie «Immobilier».

Frais

Les frais, dépens, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison du présent acte sont évalués approximativement à mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par leur nom, prénom, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Dei Camillo, Poos, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 6 mars 2015. Relation: 1LAC/2015/7097. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 13 mars 2015.

Référence de publication: 2015041337/110.

(150047330) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2015.

Afp Germany Holdings Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 188.849.

—
EXTRAIT

Transfert de parts sociales:

Il résulte du contrat de transfert de parts sociales, signé en date du 12 mars 2015 sous seing privé, que l'associé Ares European Real Estate Fund IV L.P. a transféré 1576 parts sociales à Ares European Real Estate IV (Euro) L.P. ayant son siège social au 1, Knightsbridge, 3rd Floor, SW1X 7LX Londres, Royaume-Uni et inscrite auprès du Companies Register of England and Wales sous le numéro LP16059.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mars 2015.

Pour extrait sincère et conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2015043347/18.

(150049905) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2015.

Athalia VI, Société Civile.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 24, avenue Emile Reuter.
R.C.S. Luxembourg E 5.582.

STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on sixteenth March,

There appeared:

1. ASF VI GP Limited, a company incorporated in Jersey whose registered office is at 4th Floor, Northern Suite, Channel House, Green Street, St Helier, Jersey JE3 4UH, Channel Islands and registered under number 114337, represented by Sophie Wegmann, private employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy, given on 12 March 2015.

2. Mr. Martin Kessi, born in Worms (Germany) on 27 October 1973, having his professional address at Bahnhofstrasse 20, CH-8001 Zurich, Switzerland, represented by Sophie Wegmann, private employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy, given on 11 March 2015.

The aforementioned proxies, signed "ne varietur" by the appearing person, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, acting in the above stated capacity, has drawn up the following Statutes of a société civile under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg:

Chapter I. Definitions and interpretation

Art. 1. As used herein, the following terms have the following meanings respectively.

"ASF VI GP Limited" means a company incorporated in Jersey whose registered office is at 4th Floor, Northern Suite, Channel House, Green Street, St Helier, Jersey JE3 4UH, Channel Islands and registered under number 114337;

"Company" means ATHALIA VI, a société civile governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 24, avenue Emile Reuter, L-2420, Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. The Company is a limited partner of the Partnership;

"Interests" means the interests held by the Company in the Partnership and entitling it to certain distributions in accordance with the Partnership Agreement;

"Partnership" means ASF VI L.P., a limited partnership established under the laws of Scotland with registration number SL13647, having its principal place of business at 50 Lothian Road, Festival Square, Edinburgh, EH3 9WJ, and having as its general partner, ASF VI GP Limited, or such other general partner appointed from time to time;

"Partnership Agreement" means the partnership agreement in relation to the Partnership, as amended, supplemented or restated from time to time;

"Partnership Distributions" means any and all of the distributions received or to be received by the Company from the Partnership in accordance with the Partnership Agreement;

"Relevant Distribution" means that portion of a distribution of Partnership Distributions made by the Partnership the Company (as established in accordance with the Partnership Agreement), and subsequently paid to the Shareholder as Dividend or held on account for the Shareholder by the Company in accordance with the Vesting Agreements and these Statutes, which is the subject of a giveback and clawback pursuant to the Partnership Agreement;

"Shareholding" means the number of Shares held by a relevant shareholder;

"Shares" means the shares of nominal value of USD 1.- each in the Company;

"Statutes" means the present articles of association of the Company;

"Vesting Agreements" means any contractual agreements as from time to time in effect entered into by and between the Company and shareholders of the Company governing certain rights and obligations of the relevant shareholders with respect to their Shareholding.

Art. 2. References to articles are to articles of these Statutes, unless indicated otherwise.

Art. 3. The headings to the articles of these Statutes are for convenience only and shall not affect its construction or interpretation.

Art. 4. References to statutes and regulations are to such statutes and regulations as are from time to time modified, re-enacted or consolidated.

Art. 5. References to one gender include all genders and references to the singular include the plural and vice versa.

Art. 6. All capitalised terms used in the Statutes and not otherwise defined herein shall have the meanings given to such terms in the Partnership Agreement.

Chapter II. Form, Name, Registered office, Duration

Art. 7. There is hereby established a société civile governed by articles 1832 and following of the Civil Code, as supplemented by the relevant provisions of the law of 10 August 1915 on commercial companies and any subsequent laws applicable to a société civile (the “Laws”).

Art. 8. The object of the Company is the subscription, acquisition, holding, management and/or disposal of interests in the Partnership, as well as the administration, development and management of such interests.

The Company may provide loans and financing in any other kind or form to the Partnership. The Company may also borrow and grant guarantees or security in any kind or form in this respect but only to the extent that the amount borrowed, guaranteed and/or secured by the Company is used only for the purposes of (i) acquiring and/or subscribing Interests in / providing loans to the Partnership and (ii) carrying out its activities as above mentioned.

Art. 9. The Company will exist under the name of “ATHALIA VI”.

Art. 10. The registered office is in Luxembourg. It may be transferred to any other municipality of the Grand Duchy of Luxembourg by a decision of the general meeting of shareholders resolving at the majority requirement set forth at article 24 of the present Statutes.

Art. 11. The Company is formed for a limited duration of 50 years. The dissolution may be decided by a general meeting of shareholders resolving at the majority requirement set forth at article 24 of the present Statutes.

Chapter III. Capital, Shares

Art. 12. Share capital. The issued capital of the Company is set at twenty United States dollars (USD 20.-) divided into twenty (20) Shares having a nominal value of one United States dollar (USD 1.-) each.

Any increase of the issued capital of the Company is of the competence of the general meeting of shareholders, which shall resolve at the majority requirement set forth in article 24 of the present Statutes.

The reduction of the issued capital (other than following a redemption or a repurchase of Shares by the Company from a shareholder) is of the sole competence of the general meeting of shareholders which shall resolve at the majority requirement set forth at article 24 of the present Statutes, provided however that the Manager(s) are entitled to record in appropriate form (as well as file and/or publish) any reductions of the issued capital of the Company which result from a redemption or repurchase of Shares by the Company from its shareholders pursuant to the present Statutes.

Art. 13. Any transfer of Shares is subject to the provisions of Chapter VI of the present Statutes.

Art. 14. The death, incapacity, insolvency or bankruptcy of one of the shareholders does not put the Company into liquidation.

Chapter IV. Managers

Art. 15. Managers. The Company shall be managed by one or several Manager(s) (the “Manager(s)”), who will be elected by the shareholders resolving at the majority set forth at article 24 of the present Statutes and may be removed with or without cause, with the consent of ASF VI GP Limited. Any successor will be appointed by a decision of the shareholders resolving at the majority set forth at article 24 of the present Statutes from a list of candidates presented by ASF VI GP Limited.

If more than two (2) Managers are appointed, they shall form a board of managers (the “Board of Managers”).

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least forty-eight (48) hours written notice of meetings of the Board of Managers shall be given in writing and transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text. Any such notice shall specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted. The notice may be given by any Manager, acting individually. The notice may be waived by properly documented consent of each member of the Board of Managers.

The meetings of the Board of Managers shall be held in Luxembourg or at such other place as the Board of Managers may from time to time determine.

A quorum of the Board of Managers shall be the presence or representation of at least half (1/2) of the Managers holding office.

Decisions will be taken by a majority of the votes of the Managers present or represented at such meeting.

A written decision, signed by all the Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers which was duly convened and held. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Managers.

The minutes of any meeting of the Board of Managers will be signed by all the Manager(s) present at the meeting. Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of written resolutions or minutes may be signed by any one (1) Manager acting individually.

Art. 16. Powers of the Managers. The Manager(s) are vested with the broadest powers to manage the Company and to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object. In this context, the Manager(s) shall comply with the provisions of the Partnership Agreement to the extent it is in the best corporate interest of the Company.

Notwithstanding the above, the Manager(s) shall not take any decision related to the following matters unless each of such decision has been approved by the general meeting of shareholders resolving at the majority requirement set forth at article 24 of the present Statutes:

- (a) Sell, transfer, assign or otherwise dispose all or part of the Interest held by the Company in the Partnership; and
- (b) Exercise its voting rights (or decide not to exercise them) in the Partnership in relation to decisions negatively affecting the rights of the Company.

Art. 17. Representation of the Company. The Company will be bound by the joint signatures of any two (2) Manager (s).

The Company will further be bound by the sole signature of any Manager to whom special power has been delegated by the Board of Managers, but only within the limits of such special power.

Chapter V. Financial year, Financial statements, Distribution of profits

Art. 18. The financial year begins on 1st January and ends on 31st December of each year. The Manager(s) shall each year draw up the accounts of the Company and prepare the balance sheet and the profit and loss account. The annual accounts and the profit and loss accounts are submitted to the shareholders for approval who will determine how the net profits will be disposed of following the Manager(s) proposition. In case of distribution of net profits, the net profits will be distributed amongst shareholders proportionally to their participation in the Company.

Art. 19. The Manager(s) may pay out an advance payment on dividends on the basis of interim accounts drawn up by the Manager(s), which evidence that sufficient funds are available for distribution.

Chapter VI. Transfer provisions

Art. 20. Other than as permitted in these Statutes and in any Vesting Agreement, a shareholder may not sell, transfer, assign, exchange, pledge, create a security interest in, encumber or otherwise dispose of in whole or in part, directly or indirectly, any legal or equitable right to any of his Shares (or any interest therein) without the prior written consent of the Manager(s).

Art. 21. In addition, without prejudice to article 20 of the Statutes, a shareholder may under certain conditions be compelled to have his/her Shares (i) redeemed or repurchased by the Company, or, (ii) as the case may be, transferred pursuant to the terms of any Vesting Agreement.

Art. 22. No sale, re-assignment, transfer, exchange, pledge, encumbrance, security interest, or other disposition by a shareholder of any legal or equitable right to any of its/his Shares whether voluntary or involuntary, shall be valid or effective (and accordingly shall not be recognised by the Company for any purpose) unless the conditions of transfer referred to in articles 20 or 21 have been satisfied.

Chapter VII. Shareholders

Art. 23. Losses shall be borne by the shareholders pro rata to their participation in the issued capital of the Company.

Art. 24. The general meeting of shareholders shall meet as often as the interests of the Company require, upon issuance of a convening notice in writing by the Manager(s) at least five (5) calendar days' before the shareholders meeting.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

The Manager(s) shall convene a general meeting of shareholders upon request of ASF VI GP Limited. Convening notices shall state the agenda of the meeting.

Each shareholder may participate to collective decisions irrespective of the number of shares held. Each shareholder has a number of votes equal to the number of shares he holds or represents.

All shareholders may be represented by another shareholder or by a third party approved by the Manager(s) at general meetings.

A general meeting may validly resolve on all the items of the agenda and resolutions shall, subject to the provisions of the present Statutes, be adopted at a majority of votes representing at least seventy-five per cent (75%) of the share capital of the Company.

All powers not expressly reserved by the Statutes or by the Laws to the Manager(s) shall be within the competence of the general meeting of shareholders such as any amendment to the Statutes.

Chapter VIII. Dissolution, Liquidation

Art. 25. In case of dissolution, the liquidation shall be carried out by the Manager(s), unless the general meeting of shareholders resolved otherwise.

If upon the liquidation, net liquidation proceeds become available, such net liquidation proceeds shall be distributed among shareholders pro rata to their participation in the capital of the Company.

Chapter IX. Applicable law

Art. 26. Any dispute arising during the life of the Company or during its liquidation, whether between the shareholders, the Manager(s), the liquidator and/or the Company, or between shareholders, regarding the business or the interpretation or execution of statutory clauses shall be submitted to the courts of Luxembourg.

Subscription and Payment

The Statutes of the Company having thus been recorded, the Company's shares have been subscribed and one hundred per cent (100%) paid in cash as follows:

Shareholders	Subscribed capital	Number of shares	Amount paid-in
ASF VI GP Limited	USD 10.-	10	USD 10.-
Martin Kessi	USD 10.-	10	USD 10.-
Total:	USD 20.-	20	USD 20.-

The amount of twenty United States dollars (USD 20.-) was thus as from that moment at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the appearing parties.

Transitory Provisions

The first financial year of the Company will begin on the date of formation of the Company and will end on the last day of December of 2015.

Resolutions of the general meeting of shareholders

First Resolution

The general meeting of shareholders resolved to establish the registered office at 24, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Second Resolution

The general meeting of shareholders resolved to set at three (3) the number of managers of the Company and further resolved to appoint the following for an unlimited period as managers of the Company:

Mr. Frank Przygodda, director, born on 28 February 1968 in Bochum, Germany, having his professional address at 5, rue Guillaume Kroll L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

Mr Maximilien Dambax, director, born on 2 February 1981 in Tarbes, France, residing professionally at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and

Ms Jennifer Ferrand, legal manager, born on 23 February 1981 in Thionville, France, having her professional address at 24, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The undersigned, represented as above stated who know and speak English, stated that the present articles of incorporation have been worded in English followed by a French version; and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

In 3 copies

Made in Luxembourg, on 16 March 2015.

Sur la traduction française de ce qui précède

L'an deux mille quinze, le seize mars

1. ASF VI GP Limited, une société constituée à Jersey, ayant son siège social au 4th Floor, Northern Suite, Channel House, Green Street, St Helier, Jersey JE3 4UH, Iles Anglo- Normandes et immatriculée sous le numéro 114337,

représentée par Sophie Wegmann, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 12 mars 2015;

2. Mr. Martin Kessi, né à Worms (Allemagne) le 27 octobre 1973, ayant son adresse professionnelle au 20 Bahnhofs-trasse, CH-8001, Zurich, Suisse,

représentée par Sophie Wegmann, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 11 mars 2015.

Les procurations susmentionnées, signées «ne varietur» par la personne comparante, resteront annexées au présent acte aux fins de l'enregistrement.

Lesquelles parties comparantes, agissant en leurs capacités mentionnées ci-dessus, ont établi les Statuts suivants d'une société civile en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg

Chapitre I^{er}. Définitions et interprétation

Art. 1^{er}. Tel qu'utilisés ici, les termes suivants ont respectivement les significations suivantes.

«ASF VI GP Limited» signifie une société constituée à Jersey, ayant son siège social au 4th Floor, Northern Suite, Channel House, Green Street, St Helier, Jersey JE3 4UH, Iles Anglo-Normandes et immatriculée sous le numéro 114337;

«Contrats d'Acquisition» signifie tous accords contractuels en vigueur de temps à autre conclus par et entre la Société et des associés individuels de la Société régissant certains droits et obligations des associés concernés à l'égard de leur Participation;

«Contrat de Partnership» signifie le contrat de partnership régissant le Partnership, tel qu'en vigueur de temps à autre;

«Distribution Applicable» signifie la part de distribution des Distributions du Partnership versée par le Partnership à la Société (effectuée en conformité avec le Contrat de Partnership), et subséquentement payée à un Associé en tant que dividende ou détenue dans un compte pour un Associé par la Société conformément aux Contrats d'Acquisition et à ces Statuts, qui est soumis à une restitution conformément au Contrat de Partnership;

«Distributions du Partnership» signifie toutes les distributions reçues ou à recevoir par la Société versées par le Partnership en vertu du Contrat de Partnership;

«Intérêts» signifie les intérêts détenus par la Société dans le Partnership et donnant droit à certaines distributions conformément au Contrat de Partnership;

«Participation» signifie le nombre de Parts Sociales détenues par un associé concerné;

«Partnership» signifie ASF VI L.P., un partnership établi en vertu du droit écossais, immatriculé sous le numéro SL13647, ayant son siège social au 50 Lothian Road, Festival Square, Edimbourg, EH3 9WJ et ayant pour associé commandité ASF VI GP Limited, ou tout autre associé commandité nommé de temps à autre;

«Parts Sociales» signifie les parts sociales d'une valeur nominale de USD 1,- chacune dans la Société;

«Société» signifie ATHALIA VI, une société civile régie par le droit du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 24, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. La Société est un associé commanditaire du Partnership;

«Statuts» signifie les présents statuts de la Société.

Art. 2. Les références aux articles sont aux articles de ces Statuts, sauf indication contraire.

Art. 3. Les titres des articles de ces Statuts sont seulement pour plus de commodité et ne doivent pas affecter leur structure et leur interprétation.

Art. 4. Les références aux lois et aux règlements sont à ces lois et règlements qui sont de temps à autre modifiés, remis en vigueur ou consolidés.

Art. 5. Les références à un genre incluent tous les genres et les références au singulier incluent le pluriel et vice-versa.

Art. 6. Tous les termes en majuscules utilisés dans les Statuts et non autrement définis dans les présents ont le sens qui leur est attribué dans le Contrat de Partnership.

Chapitre II. Forme, Nom, Siège social, Durée

Art. 7. Il est formé une société civile régie par les articles 1832 et suivants du Code civil tels que complétés par les dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et les lois subséquentes dans la mesure où elles s'appliquent aux sociétés civiles (les «Lois»).

Art. 8. La Société a pour objet la souscription, l'acquisition, la détention, la gestion et/ou la cession de participations dans le Partnership ainsi que l'administration, le développement et la gestion de telles participations.

La Société pourra accorder des prêts au Partnership. La Société pourra également emprunter et accorder des garanties ou des sûretés de quelque manière qu'il soit à cet égard mais seulement dans la mesure où le montant emprunté et/ou garanti par la Société est utilisé uniquement afin de i) acquérir et/ou souscrire des Participations dans / fournir des prêts au Partnership et (ii) réaliser ses activités telles que mentionnées ci-dessus.

Art. 9. La Société existe sous le nom «ATHALIA VI».

Art. 10. Le siège social est établi au Luxembourg. Il pourra être transféré en toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des associés statuant à la majorité prévue à l'article 24 des présents Statuts.

Art. 11. La Société est constituée pour une durée déterminée de 50 ans. La dissolution pourra être décidée par une assemblée générale extraordinaire des associés statuant à la majorité prévue à l'article 24 des présents Statuts.

Chapitre III. Capital, Parts sociales

Art. 12. Capital social. Le capital social émis de la Société est fixé à la somme de vingt dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 20,-) divisé en vingt (20) Parts Sociales ayant une valeur nominale de un dollar des Etats-Unis d'Amérique (USD 1,-) chacune.

Toute augmentation du capital émis de la Société relève de la compétence de l'assemblée générale des associés, qui devra décider à la majorité requise énoncée à l'article 24 des présents Statuts.

La réduction du capital émis (autre que consécutive à un remboursement ou à un rachat de Parts Sociales de la Société d'un associé) est de la seule compétence de l'assemblée générale des associés qui devra décider à la majorité requise énoncée à l'article 24 des présents Statuts, à condition toutefois que le(s) Gérant(s) ait/aient le droit d'enregistrer dans la forme appropriée (ainsi que classer et/ou publier) toutes réductions du capital émis de la Société qui résultent d'un remboursement ou d'un rachat de Parts Sociales de la Société aux associés conformément aux présents Statuts.

Art. 13. Tout transfert de Parts Sociales est sujet aux dispositions du Chapitre VI des présents Statuts.

Art. 14. Le décès, l'interdiction, la déconfiture ou la faillite de l'un des associés n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Chapitre IV. Gérants

Art. 15. Gérants. La gestion de la Société est assurée par un ou plusieurs gérant(s) (le(s) «Gérant(s)») qui seront nommés par une décision des associés statuant à la majorité prévue à l'article 24 des présents Statuts et pourront être révoqués avec ou sans juste motif, avec l'accord d'ASF VI GP Limited. Le successeur sera nommé par une décision des associés statuant à la majorité prévue à l'article 24 des présents Statuts à partir d'une liste de candidats proposée par ASF VI GP Limited.

Si plus de deux (2) Gérants sont nommés, ils devront former un conseil de gérance (le «Conseil de Gérance»).

Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord préalable de tous ceux qui ont le droit d'y assister, une convocation écrite devra être transmise quarante-huit (48) heures au moins avant la date prévue pour la réunion du Conseil de Gérance, par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. La convocation indiquera la date, l'heure et le lieu de la réunion ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter. La convocation pourra être donnée par tout Gérant, agissant individuellement. Il pourra être renoncé à cette convocation par un accord correctement consigné de chaque membre du Conseil de Gérance.

Les réunions du Conseil de Gérance se tiendront à Luxembourg ou à tout autre endroit que le Conseil de Gérance pourra déterminer de temps à autre.

Le Conseil de Gérance ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié (1/2) des Gérants en fonction est présente ou représentée.

Les décisions seront prises à la majorité des voix des Gérants présents ou représentés à cette réunion.

Une décision écrite, signée par tous les Gérants, est régulière et valable de la même manière que si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être consignée dans un seul ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu et signé par un ou plusieurs Gérants.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance seront signés par tous les Gérants présents à l'assemblée. Les procurations y resteront annexées.

Les copies ou les extraits des résolutions écrites ou les procès-verbaux pourront être signés par un (1) Gérant agissant individuellement.

Art. 16. Pouvoirs des Gérants. Le(s) Gérant(s) est/sont investi(s) des pouvoirs les plus étendus dans la gestion de la Société et pour l'accomplissement de tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet de la Société. Dans ce contexte, le(s) Gérant(s) devra(ont) se conformer avec les dispositions du Contrat de Partnership dans la mesure où ils agissent dans le meilleur intérêt de la Société.

Nonobstant ce qui précède, le(s) Gérant(s) ne devra(ont) pas prendre de décision relative aux questions suivantes à moins qu'une telle décision ait été approuvée par l'assemblée générale des associés décidant à la majorité prévue à l'article 24 des présents Statuts:

(a) vendre, transférer, attribuer ou autrement disposer de tout ou partie de la Participation détenue par la Société dans le Partnership; et

(b) exercer ses droits de vote (ou décider de ne pas les exercer) dans le Partnership par rapport aux décisions affectant négativement les droits de la Société.

Art. 17. Représentation de la Société. La Société sera engagée par la signature conjointe de deux (2) Gérants.

La Société sera également engagée par la signature individuelle de tout Gérant à qui ce pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil de Gérance, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Chapitre V. Exercice social, Comptes annuels, Distribution des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année. Le(s) Gérant(s) est/sont chargé(s) d'arrêter les comptes de la Société et d'établir chaque année un bilan et un compte de résultats. Le bilan annuel et le compte de résultats sont soumis à l'approbation des associés qui décident de l'emploi des bénéfices selon la proposition des Gérants. En cas de distribution de bénéfices nets, les bénéfices nets sont répartis entre les associés au prorata de leur participation dans le capital social de la Société.

Art. 19. Le(s) Gérant(s) peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable intérimaire préparé par le(s) Gérant(s), duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution.

Chapitre VI. Dispositions relatives au transfert

Art. 20. Autrement que tel que permis par ces Statuts et dans tout Contrat d'Acquisition, un associé ne peut pas vendre, transférer, affecter, échanger, mettre en gage, créer une sûreté, grever ou autrement aliéner, en totalité ou en partie, directement ou indirectement, tout droit juridique ou de capital de chacune de ses Parts Sociales (ou tout intérêt y afférent) sans le consentement écrit préalable du/des Gérant(s).

Art. 21. En outre, sans préjudice de l'article 20 des Statuts, un associé peut être, sous certaines conditions, obligé d'avoir ses Parts Sociales (i) rachetées ou remboursées par la Société, ou, (ii) le cas échéant, transférées conformément aux termes de tout Contrat d'Acquisition.

Art. 22. Aucune cession, attribution, transfert, échange, mise en gage, création de charge ou de sûreté ou autre disposition par un associé de droit légal ou de capital de l'une de ses Parts Sociales volontairement ou involontairement, ne doit être valide ou effective (et en conséquence ne doit pas être reconnu par la Société en aucun cas) à moins que les conditions de transfert prévues aux articles 20 ou 21 aient été satisfaites.

Chapitre VII. Associés

Art. 23. Les pertes sont supportées par les associés au prorata de leur participation dans le capital social de la Société.

Art. 24. L'assemblée générale des associés se réunit aussi souvent que les intérêts de la Société l'exigent, sur convocation écrite du/des Gérant(s) au moins cinq (5) jours calendaires avant l'assemblée des associés.

Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée générale des associés et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Les Gérants sont tenus de convoquer une assemblée générale des associés sur demande d'ASF VI GP Limited. Les convocations doivent mentionner l'ordre du jour de l'assemblée.

Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts sociales qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède ou représente.

Tous les associés ont le droit de se faire représenter par un autre associé ou par un tiers approuvé par le(s) Gérant(s) lors des assemblées générales.

L'assemblée générale statue valablement sur tous les points de l'ordre du jour et ses décisions sont, sous réserve des dispositions figurant dans les présents Statuts, prises à la majorité des voix représentant au moins soixante-quinze pourcents (75%) du capital social de la Société.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par les Statuts ou par les Lois au(x) Gérant(s) devront être de la compétence de l'assemblée générale des associés, telle que toute modification des Statuts.

Chapitre VIII. Dissolution, Liquidation

Art. 25. En cas de dissolution, la liquidation sera faite par les Gérants, à moins que l'assemblée générale n'en décide autrement.

Si la liquidation fait apparaître un boni de liquidation ce boni sera partagé entre les associés au prorata de leur participation dans le capital social de la Société.

Chapitre IX. Loi applicable

Art. 26. Toute contestation pouvant survenir en cours de vie sociale ou pendant la liquidation, soit entre les associés, le(s) Gérant(s), le liquidateur et/ou la Société, soit entre les associés eux-mêmes, au sujet des affaires sociales ou relativement à l'interprétation ou à l'exécution des clauses statutaires seront soumises à la compétence des tribunaux de la ville du Luxembourg.

Souscription et Paiement

Les Statuts de la Société ont donc été enregistrés, les parts sociales de la Société ont été souscrites et payées à cent pour cent (100%) en espèces ainsi qu'il suit:

Associés	Capital souscrit	Nombre de parts sociales	Montant libéré
ASF VI GP Limited	USD 10,-	10	USD 10,-
Martin Kessi	USD 10,-	10	USD 10,-
Total:	USD 20,-	20	USD 20,-

Le montant de vingt dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 20,-) est donc à ce moment à la disposition de la Société, preuve en a été faite aux parties comparantes.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social de la Société commencera à la date de constitution de la Société et s'achèvera le dernier jour de décembre de 2015.

*Résolutions de l'Assemblée générale des associés
Première Résolution*

L'assemblée générale des associés a décidé d'établir le siège social de la Société au 24, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

Deuxième Résolution

L'assemblée générale des associés a décidé de fixer à trois (3) le nombre de gérants de la Société et a également décidé de nommer les personnes suivantes pour une durée illimitée comme gérants de la Société:

Mr. Frank Przygodda, administrateur, né le 28 février 1968 à Bochum, Allemagne, ayant son adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

Mr. Maximilien Dambax, administrateur, né le 2 février 1981 à Tarbes, France, ayant son adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et

Mme. Jennifer Ferrand, responsable juridique, née le 23 février 1981 à Thionville, France, ayant son adresse professionnelle au 24, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Les soussignés, représentés comme indiqué ci-dessus qui connaissent et parlent la langue anglaise, ont déclaré que les présents Statuts ont été rédigés en langue anglaise, suivi d'une version française; et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

En 3 copies

Fait à Luxembourg, le 16 mars 2015.

Référence de publication: 2015042722/390.

(150049230) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2015.

Les Ecuries des Prés SA, Société Anonyme.

Siège social: L-3347 Leudelange, rue de Cessange.

R.C.S. Luxembourg B 125.296.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

LES ECURIES DESPRES S.A.

Référence de publication: 2015043592/12.

(150050100) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2015.

First Business Parks Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 195.332.

STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-seventh of February.

Before Us Maître Francis Kessler, notary, residing in Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

- Crossroads Real Estate Partners S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), established and existing under Luxembourg law, having its registered seat at 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, a share capital of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12.500,00) and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B193629, acting in its capacity of general partner of Crossroads Real Estate Partnership SCSp, a special limited partnership (société en commandite spéciale), established and existing under Luxembourg law, having its registered seat at 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 194525, itself acting in its capacity of general partner of Crossroads European Real Estate Fund SCSp, a special limited partnership (société en commandite spéciale), established and existing under Luxembourg law, having its registered seat at 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 194537, et

- Palmira Capital Partners S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), established and existing under Luxembourg law, having its registered seat at 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, a share capital of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12.500,00) and under process of registration with the Luxembourg Trade and Companies Register,

here represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CAHO CONDE, employee, with professional address at Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of two (2) proxies given on February 27, 2015.

The said proxy, signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing persons and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing persons, represented as stated hereabove, have requested the undersigned notary to enact the deed of establishment of a private limited liability company with the following articles of association:

Art. 1. There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name of First Business Parks Management S.à r.l., which shall be governed by the laws pertaining to such an entity (hereinafter, the Company), and in particular by the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended (hereinafter, the Law), as well as by the present articles of association (hereinafter, the Articles).

Art. 2. The Company may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, management, control and development of such participating interests, in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

The Company may particularly use its funds for the setting-up, management, development and disposal of a portfolio consisting of any properties, securities and intellectual property rights of whatever origin and participate in the creation, development and control of any enterprises. It may also acquire and held by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatsoever, any type of properties, securities and intellectual property rights, have them developed and realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise.

The Company may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs (such as, but not limited to, shareholders or affiliated entities).

In general, the Company may likewise carry out any financial, commercial, industrial, movable or real estate transactions, take any measures to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purpose or which promote its development.

The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt, whether convertible or not, and/or equity securities. It may give guarantees and grant securities in favor of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other companies. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or some of its assets.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited duration.

Art. 4. The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg.

It may be transferred to any other address in the same municipality or to another municipality by a decision of the Sole Manager (as defined below) or the Board of Managers (as defined below), respectively by a resolution taken by the general meeting of the shareholders, as required by the then applicable provisions of the Law.

The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

Art. 5. The subscribed share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12.500,00) represented by twelve thousand five hundred (12.500) shares, with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each.

The Company may repurchase its own shares within the limits set by the Law and the Articles.

Art. 6. The share capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by a decision of the shareholders' meeting, in accordance with Article 14.

Art. 7. Towards the Company, the shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company. In case of plurality of owners per share, the Company may suspend the rights attached to this share until a single owner has been designated to the Company.

Art. 8. In case of a sole shareholder, the Company's shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In case of a plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may only be transferred in accordance with article 189 of the Law.

Art. 9. The Company shall not be dissolved by reason of death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of any of the shareholders.

Art. 10. The Company is managed by one (hereinafter, the Sole Manager) or more managers. If several managers have been appointed, they constitute a board of managers (hereinafter, the Board of Managers). The manager(s) need not be

shareholders. The manager(s) may be dismissed at any time, with or without cause, by a resolution of the sole shareholder or of the shareholders holding more than half of the share capital.

Art. 11. In dealing with third parties, the Sole Manager or the Board of Managers shall have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's purpose, provided that the terms of this Article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of shareholders shall fall within the competence of the Sole Manager or the Board of Managers.

Towards third parties, the Company shall be bound by the signature of the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two (2) managers.

The Sole Manager or the Board of Managers shall have the right to grant special proxies for determined matters to one or more proxy holders, selected from its members or not, either shareholders or not.

Art. 12. The Sole Manager or the Board of Managers may delegate the day-to-day management of the Company to one or several manager(s) or agent(s) and shall determine the manager's or agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of representation and any other relevant conditions of this agency.

The Board of Managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among the managers present at the meeting.

The Board of Managers may elect a secretary who need not be a manager or a shareholder of the Company.

The Board of Managers shall meet as often as the Company's interest so requires. The meetings of the Board of Managers are convened by the chairman, the secretary or by any manager at the place indicated in the convening notice. The Board of Managers may validly debate without prior notice if all the managers are present or represented.

Written notice, whether in original, by facsimile or e-mail, of any meeting of the Board of Managers shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date and time set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the Board of Managers.

No such convening notice is required if all members of the Board of Managers are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and agree on the agenda of the meeting. The notice may be waived by consent in writing, whether in original, by facsimile or e-mail, of each member of the Board of Managers.

A manager may be represented at the Board of Managers by another manager, and a manager may represent several managers.

The Board of Managers may only validly debate and take decisions if a majority of its members are present or represented by proxy, and any decisions taken by the Board of Managers shall require a simple majority of the members of the Board of Managers.

One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members having participated.

A written decision, approved and signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers, which was duly convened and held. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by each of the members of the Board of Managers.

The Sole Manager or the Board of Managers may decide to pay interim dividends to the shareholders on the basis of a statement of accounts showing that sufficient profits are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or these Articles.

Art. 13. The manager(s) assume(s), by reason of her/his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by her/him/them in the name of the Company.

Art. 14. The sole shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares owned. Each shareholder has voting rights commensurate with her/his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles and other specific decisions as defined by the Law may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital, in accordance with the provisions of the Law.

Art. 15. The Company's accounting year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December of the same year.

Art. 16. At the end of each accounting year, the Company's accounts are established and the Sole Manager or the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortization, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year, five percent (5%) of the net profit shall be allocated to the legal reserve.

This allocation ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital but shall be resumed until the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, the ten percent (10%) threshold is no longer met.

The balance of the net profit may be distributed to the sole shareholder or to the shareholders in proportion to their shareholding in the Company.

Art. 18. At the time of winding up the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholder(s) who shall determine their powers and remuneration.

At the time of winding up the Company, any distributions to the shareholders shall be made in accordance with the last paragraph of Article 17.

Art. 19. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in the Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on December 31, 2015.

Subscription - Payment

The articles of association having thus been established, all the shares have been subscribed and fully paid up in nominal value by contribution in cash as follows:

Subscriber	Shares	Payment
Crossroads European Real Estate Fund SCSp, prenamed	6.250	EUR 6.250,00
Palmira Capital Partners S.à r.l., prenamed	6.250	EUR 6.250,00
Total	12.500	EUR 12.500,00

The amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12.500,00) has been fully paid up in cash and is now available to the Company.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at 1,500.- euro.

Resolutions of the shareholders

The shareholders have taken the following resolutions:

- The following persons are appointed as managers of the Company for an unlimited period of time:
 - Mr. Alexander Hoff, born on February 3, 1963, in Koblenz, Germany, having his professional address at Gartenstrasse 2, G-61476 Kronberg, Germany;
 - Mr. Christophe Gaul, born on April 3, 1977, in Messancy, Belgium, having his professional address at 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and
 - Mr. Olivier Remacle, born on June 15, 1970, in Messancy, Belgium, having his professional address at 1B, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg.
- The address of the registered office of the Company is fixed at 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Esch/Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, she signed together with Us, notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-sept février

Par-devant Nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch/Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:

- Crossroads Real Estate Partners S.à r.l., une société à responsabilité limitée établie et existante sous les lois du Luxembourg, ayant son siège social au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, un capital social de douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,00) et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B193629, agissant en sa qualité d'associé commandité de Crossroads Real Estate Partnership SCSp, une société en commandite spéciale établie et existante sous les lois du Luxembourg, ayant son siège social au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg et immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 194525, elle-même agissant en sa qualité d'associé commandité de Crossroads European Real Estate Fund SCSp, une société en commandite spéciale établie et existante sous les lois du Luxembourg, ayant son siège social au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg et immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 194537, et

- Palmira Capital Partners S.à r.l., une société à responsabilité limitée établie et existante sous les lois du Luxembourg, ayant son siège social au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, un capital social de douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,00) et en cours d'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg,

ici représentées par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée, ayant son adresse professionnelle à Esch/Alzette, en vertu de deux (2) procurations données sous seing

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signée ne varietur par le mandataire des comparants et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être enregistrées avec elles.

Lesquels comparants, représentés comme indiqué ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination de First Business Parks Management S.à r.l., qui est régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après, la Société), et en particulier la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après, la Loi), ainsi que par les présents statuts (ci-après, les Statuts).

Art. 2. La Société peut réaliser toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations, au Grand Duché de Luxembourg et à l'étranger.

La Société peut notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de biens immobiliers, de tous titres et droits de propriété intellectuelle de toute origine, et participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise. Elle peut également acquérir et détenir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous biens immobiliers, tous titres et droits de propriété intellectuelle, les faire mettre en valeur et les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement.

La Société peut accorder tout concours (par voie de prêts, avances, garanties, sûretés ou autres) aux sociétés ou entités dans lesquelles elle détient une participation ou qui font partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société (notamment par exemple, ses associés ou entités liées).

En général, la Société peut également réaliser toute opération financière, commerciale, industrielle, mobilière ou immobilière, prendre toutes mesures pour sauvegarder ses droits et réaliser toutes opérations, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui favorisent son développement.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de parts sociales et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts, convertibles ou non, et/ou de créances. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société peut en outre nantir, céder, grever de charges ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg.

Il peut être transféré à toute autre adresse à l'intérieur de la même commune ou dans une autre commune, respectivement par décision du Gérant Unique (tel que défini ci-après) ou du Conseil de Gérance (tel que défini ci-après), ou par une résolution de l'assemblée générale des associés, suivant les dispositions applicables de la Loi.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 5. Le capital social de la Société s'élève à douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,00) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune.

La Société peut racheter ses propres parts sociales dans les limites prévues par la Loi et les Statuts.

Art. 6. Le capital social peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, conformément à l'Article 14 des Statuts.

Art. 7. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société. En cas de pluralité de propriétaires d'une part sociale, la Société peut suspendre les droits attachés à ces actions jusqu'à ce qu'un seul propriétaire soit désigné.

Art. 8. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que conformément à l'article 189 de la Loi.

Art. 9. La Société n'est pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 10. La Société est gérée par un gérant unique (ci-après, le Gérant Unique) ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance (ci-après, le Conseil de Gérance). Le(s) gérant(s) ne doit(vent) pas obligatoirement être associé(s). Le(s) gérant(s) peut(vent) être révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision de l'associé unique ou des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Art. 11. Dans les rapports avec les tiers, le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social de la Société, sous réserve qu'aient été respectés les termes du présent Article.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts relèvent de la compétence du Gérant Unique ou du Conseil de Gérance.

Envers les tiers, la Société est valablement engagée par la signature de son Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux (2) gérants.

Le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance a le droit de déléguer certains pouvoirs déterminés à un ou plusieurs mandataires, gérants ou non, associés ou non.

Art. 12. Le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs gérant(s) ou mandataire(s) et déterminer les responsabilités et rémunérations, le cas échéant, des gérants ou mandataires, la durée de représentation et toute autre condition pertinente de ce mandat.

Le Conseil de Gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut être présent, un remplaçant est élu parmi les gérants présents à la réunion.

Le Conseil de Gérance peut élire un secrétaire, gérant ou non, associé ou non.

Le Conseil de Gérance se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige. Les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par le président, le secrétaire ou par tout gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le Conseil de Gérance peut valablement délibérer sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés.

Il est donné à tous les gérants un avis écrit, soit en original, par télécopie ou courrier électronique, de toute réunion du Conseil de Gérance au moins vingt-quatre (24) heures avant la date et heure prévues pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de cette urgence est mentionnée dans l'avis de convocation de la réunion du Conseil de Gérance.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les membres du Conseil de Gérance sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la tenue de la réunion et approuvent son ordre du jour. Il peut également être renoncé à la convocation par chaque membre du Conseil de Gérance, par écrit donné soit en original, soit par télécopie ou courrier électronique.

Un gérant peut en représenter un autre au Conseil de Gérance, et un gérant peut représenter plusieurs gérants.

Le Conseil de Gérance ne peut délibérer et prendre des décisions que si une majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations, et toute décision du Conseil de Gérance requiert la majorité simple des membres du Conseil de Gérance.

Un ou plusieurs gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les gérants participant à la réunion de se comprendre mutuellement. Une telle participation équivaut à une présence physique à la réunion. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produit effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signés par chacun des membres du Conseil de Gérance.

Le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance duquel il ressort que des bénéfices suffisants sont

disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu de la Loi ou des Statuts.

Art. 13. Le(s) gérant(s) ne contracte(nt) à raison de sa/leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous les pouvoirs attribués à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts ou autres résolutions spécifiques définies par la loi ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 15. L'exercice social commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de la même année.

Art. 16. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le Gérant Unique, ou le Conseil de Gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaire et bilan au siège social de la Société.

Art. 17. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net sont affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cessent d'être obligatoires lorsque la réserve légale atteint dix pour cent (10%) du capital social, mais doivent être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net peut être distribué à l'associé unique ou aux associés au prorata de leur participation dans la Société.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation est assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'(es) associé(s) qui détermine(nt) leurs pouvoirs et rémunération.

Au moment de la dissolution de la Société, toute distribution aux associés se fait en application du dernier alinéa de l'Article 17.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique des Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2015.

Souscription - Libération

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, toutes les parts sociales ont été souscrites et intégralement libérées en valeur nominale par apport en numéraire comme suit:

Souscripteur	Parts sociales	Libération
Crossroads European Real Estate SCSp, prénommé	6.250	EUR 6.250,00
Palmira Capital Partners S.à r.l., prénommé	6.250	EUR 6.250,00
Total	12.500	EUR 12.500,00

Le montant de douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,00) a été intégralement libéré en numéraire et se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ 1.500.- euros.

Décisions des associés

Les associés ont pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- M. Alexander Hoff, né le 3 février 1963, à Koblenz, Allemagne, ayant son adresse professionnelle Gartenstrasse 2, G-61476 Kronberg, Allemagne;

- M. Christophe Gaul, né le 3 avril 1977, à Messancy, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et

- M. Olivier Remacle, né le 15 juin 1970 à Messancy, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 1B, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg.

2. L'adresse du siège social est fixée au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, en date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, celui-ci a signé le présent acte avec Nous, notaire.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 06 mars 2015. Relation: EAC/2015/5414. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2015041569/362.

(150047745) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2015.

Barsoca S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 195.393.

STATUTS

L'an deux mille quinze, le quatre mars

Par devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU:

Monsieur Pol BRÜCK, né le 27.11.1986 à Luxembourg, demeurant à L-7475 Schoos, 6, rue Rollingen,

Lequel comparant, agissant selon la dite qualité, a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'il déclare constituer (la «Société»).

Titre I^{er} - Dénomination, Siège, Objet, Durée

1. Forme, Dénomination.

1.1 La Société est une société anonyme luxembourgeoise régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg (et en particulier, la loi telle qu'elle a été modifiée du 10 Août 1915 sur les sociétés commerciales (la «Loi de 1915»)) et par les présents statuts (les «Statuts»).

1.2 La Société adopte la dénomination «BARSOCA S.A.».

2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

2.2 Il peut être transféré vers tout autre commune à l'intérieur du Grand Duché de Luxembourg au moyen d'une résolution de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires au moyen d'une résolution de l'assemblée générale de ses actionnaires délibérant selon la manière prévue pour la modification des Statuts.

2.3 Le conseil d'administration de la Société (le "Conseil d'Administration") est autorisé à changer l'adresse de la Société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

2.4 Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert, conservera la nationalité luxembourgeoise. Pareille décision de transfert du siège social sera prise par le Conseil d'Administration.

3. Objet. L'objet de la Société est, aussi bien au Luxembourg qu'à l'étranger et sous quelque forme que ce soit, toutes activités industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières, qui sont directement ou indirectement en relation avec la création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés dont l'objet consiste en toutes activités, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et le développement, permanent ou temporaire, du portefeuille créé dans ce but, pour autant que la société sera considérée comme une société de participations financières conformément aux lois applicables.

La Société peut prendre des participations de toutes façons dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou en relation, ou qui peuvent favoriser le développement ou l'extension de ses activités.

Elle pourra en outre investir dans la création, l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

En général, la Société peut prendre toutes mesures et mener à bien toutes opérations commerciales, financières, mobilières ou immobilières qui lui sembleront utiles au développement et à l'extension de ses activités.

4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Titre II - Capital

5. Capital social. Le capital social souscrit est fixé à trente et un mille Euro (31.000 €), divisé en trois cent dix (310) actions nominatives d'une valeur nominale de cent Euro (100 €) chacune, lesquelles sont entièrement libérées (à raison de 100 %).

6. Nature des actions. Les actions sont, en principe, nominatives ou au porteur à la demande des actionnaires et dans le respect des conditions légales. Tous les certificats au porteur émis devront être immobilisés auprès d'un dépositaire désigné par le conseil d'administration. Le conseil d'administration informera les actionnaires de toute nomination de dépositaire ou de tout changement le concernant dans le délai de 15 jours ouvrables. Les actes de nomination ou changement concernant les dépositaires devront être déposés et publiés conformément à l'article 11bis §1^{er}, 3), d) de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Un registre des actions au porteur sera ouvert, lequel se trouvera auprès de dépositaire et renseignera la désignation précise de chaque actionnaire, l'indication du nombre des actions au porteur ou coupures détenues, la date du dépôt, les transferts, l'annulation ou la conversion des actions en titres nominatifs avec leur date.

La propriété de l'action au porteur s'établit par l'inscription sur le registre des actions au porteur. A la demande écrite de l'actionnaire au porteur, un certificat peut lui être délivré par le dépositaire constatant toutes les inscriptions le concernant qui lui sera remis endéans 8 jours calendrier.

Toute cession entre vifs est rendue opposable vis-à-vis des tiers et de la Société par un constat de transfert inscrit par dépositaire sur le registre des actions au porteur sur base de tout document ou notification constatant le transfert de propriété entre cédant et cessionnaire. La notification de transfert pour cause de mort est valablement faite à l'égard de dépositaire, s'il n'y a opposition, sur la production de l'acte de décès, du certificat d'inscription et d'un acte de notoriété reçu par le juge de paix ou par un notaire.

Les actions au porteur ne se trouvant pas en dépôt ou n'étant pas valablement inscrites dans le registre des actions au porteur, verront leurs droits suspendus.

7. Versements. Les versements à effectuer sur les actions non entièrement libérées lors de leur souscription pourront se faire aux dates et aux conditions que le conseil d'administration déterminera de temps à autres. Tout versement appelé s'impute à parts égales sur l'ensemble des actions qui ne sont pas entièrement libérées.

8. Modification du capital.

8.1 Le capital souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par décisions des actionnaires statuant comme en matière de modification des Statuts.

8.2 La Société peut procéder au rachat de ses propres actions aux conditions prévues par la loi.

Titre III - Administrateurs, Conseil d'administration, Réviseurs d'entreprises

9. Conseil d'administration.

9.1 En cas de pluralité d'actionnaires, la Société doit être administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins (chacun un «Administrateur»), actionnaires ou non.

9.2 Si la Société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la Société a seulement un actionnaire restant, la Société doit être administrée par un Conseil d'Administration consistant soit en un Administrateur (L'"Administrateur Unique") jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires constatant l'existence de plus d'un actionnaire ou par au moins trois Administrateurs. Une société peut être membre du Conseil d'Administration ou peut être l'Administrateur Unique de la Société. Dans un tel cas, le Conseil d'Administration ou l'Administrateur unique nommera ou confirmera la nomination de son représentant permanent en conformité avec la Loi de 1915.

9.3 Les Administrateurs ou l'Administrateur Unique sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour une période n'excédant pas six ans et sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires. Ils restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Les Administrateurs élus sans indication de la durée de leur mandat, seront réputés avoir été élus pour un terme de six ans.

9.4 En cas de vacance du poste d'un administrateur pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires portant ratification du remplacement effectué.

10. Réunions du conseil d'administration.

10.1 Le Conseil d'Administration élira parmi ses membres un président (le «Président»). Le premier Président peut être nommé par la première assemblée générale des actionnaires. En cas d'empêchement du Président, il sera remplacé par l'Administrateur élu à cette fin parmi les membres présents à la réunion.

10.2 Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation du Président ou d'un Administrateur. Lorsque tous les Administrateurs sont présents ou représentés, ils pourront renoncer aux formalités de convocation.

10.3 Le Conseil d'Administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée par procuration.

10.4 Tout Administrateur est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du Conseil d'Administration par un autre Administrateur, pour autant que ce dernier soit en possession d'une procuration écrite. Un Administrateur peut également désigner par téléphone un autre Administrateur pour le représenter. Cette désignation devra être confirmée par une lettre écrite.

10.5 Toute décision du Conseil d'Administration est prise à la majorité simple des votes émis. En cas de partage, la voix du Président est prépondérante.

10.6 L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée pour autant que chaque participant soit en mesure de prendre activement part à la réunion, c'est à dire notamment d'entendre et d'être entendu par tous les autres Administrateurs participant et utilisant ce type de technologie, seront réputés présents à la réunion et seront habilités à prendre part au vote via le téléphone ou la vidéo.

10.7 Des résolutions du Conseil d'Administration peuvent être prises valablement par voie circulaire si elles sont signées et approuvées par écrit par tous les Administrateurs personnellement (résolution circulaire). Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents séparés transmis par fax ou e-mail. Ces décisions auront le même effet et la même validité que des décisions votées lors d'une réunion du Conseil d'Administration, dûment convoqué. La date de ces résolutions doit être la date de la dernière signature.

10.8 Les votes pourront également s'exprimer par tout autre moyen généralement quelconque tels que fax, e-mail ou par téléphone, dans cette dernière hypothèse, le vote devra être confirmé par écrit.

10.9 Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration sont signés par tous les membres présents aux séances. Des extraits seront certifiés par le président du Conseil d'Administration ou par deux Administrateurs.

11. Pouvoirs généraux du conseil d'administration.

11.1 Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du Conseil d'Administration.

11.2 Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique de la Société est habilité à créer un ou plusieurs compartiments, correspondant aux actifs de la Société financés avec les produits d'une émission spécifique de titres par la Société et correspondant chacun à une partie distincte du patrimoine de la Société et le Conseil d'Administration est autorisé à transmettre, céder et disposer des actifs de la Société conformément à la Loi Titrisation.

12. Délégation de pouvoirs.

12.1 Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la Société et à la représentation de la Société pour la conduite journalière des affaires, à un ou plusieurs membres du Conseil d'Administration, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le Conseil déterminera.

12.2 Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique pourra également conférer tous pouvoirs et mandats spéciaux à toutes personnes qui n'ont pas besoin d'être Administrateurs, nommer et révoquer tous fondés de pouvoirs et employés, et fixer leurs émoluments.

13. Représentation de la société. Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur Unique, par la signature unique de son Administrateur Unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature unique de toute personne à qui le pouvoir de signature aura été délégué par deux Administrateurs ou par l'Administrateur Unique de la Société, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

14. Réviseur d'entreprise ou commissaire aux-comptes.

14.1 La Société est contrôlée par un ou plusieurs commissaire aux-comptes nommés par l'assemblée générale ou un ou plusieurs réviseurs d'entreprises nommés par le Conseil d'Administration ou par l'Administrateur Unique.

Titre V - Assemblée générale des actionnaires

15. Pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires.

15.1 S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires et prend les décisions par écrit.

15.2 En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs à l'activité de la Société.

15.3 Toute assemblée générale sera convoquée par voie de lettres recommandées envoyées à chaque actionnaire nominatif au moins quinze jours avant l'assemblée. Lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir pris connaissance de l'agenda de l'assemblée, ils pourront renoncer aux formalités préalables de convocation ou de publication.

15.4 Un actionnaire peut être représenté à l'assemblée générale des actionnaires en nommant par écrit (ou par fax ou par e-mail ou par tout moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être un actionnaire et est par conséquent autorisé à voter par procuration.

15.5 Les actionnaires sont autorisés à participer à une assemblée générale des actionnaires par visioconférence ou par des moyens de télécommunications permettant leur identification et sont considérés comme présent, pour les conditions de quorum et de majorité. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à l'assemblée dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

15.6 Sauf dans les cas déterminés par la loi ou les Statuts, les décisions prises par l'assemblée ordinaire des actionnaires sont adoptées à la majorité simple des voix, quelle que soit la portion du capital représentée.

15.7 Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée aux fins de modifier une disposition des Statuts ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié du capital est présente ou représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées.

15.8 Cependant, la nationalité de la Société peut être changée et l'augmentation ou la réduction des engagements des actionnaires ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime des actionnaires et sous réserve du respect de toute autre disposition légale.

16. Lieu et date de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit chaque année dans la Ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans les convocations le troisième mercredi du mois de mai, à 09 h 00 heures, et pour la première fois en 2016.

17. Autres assemblées générales. Tout Administrateur peut convoquer d'autres assemblées générales. Une assemblée générale doit être convoquée sur la demande d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

18. Votes. Chaque action donne droit à une voix. Un actionnaire peut se faire représenter à toute assemblée générale des actionnaires, y compris l'assemblée générale annuelle des actionnaires, par une autre personne désignée par écrit.

Titre VI - Année sociale, Répartition des bénéfices

19. Année sociale.

19.1 L'année sociale commence le premier janvier et fini le trente et un décembre de chaque année, sauf pour la première année sociale qui commence au jour de la constitution de la Société et qui se termine au 31 décembre 2015.

19.2 Le Conseil d'Administration établit le bilan et le compte de profits et pertes. Il remet les pièces avec un rapport sur les opérations de la Société, un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire des actionnaires, aux réviseurs d'entreprises qui commenteront ces documents dans leur rapport.

20. Répartition des bénéfices.

20.1 Chaque année cinq pour cent au moins des bénéfices nets sont prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

20.2 Après dotation à la réserve légale, l'assemblée générale des actionnaires décide de la répartition et de la distribution du solde des bénéfices nets.

20.3 Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Titre VII - Dissolution, Liquidation

21. Dissolution, Liquidation.

21.1 La Société peut être dissoute par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les mêmes conditions que celles prévues pour la modification des Statuts.

21.2 Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des actionnaires.

21.3 A défaut de nomination de liquidateurs par l'assemblée générale des actionnaires, les Administrateurs ou l'Administrateur Unique seront considérés comme liquidateurs à l'égard des tiers.

Titre VIII - Loi applicable

22. Loi applicable. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents Statuts.

Dispositions transitoires

La première année sociale commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2015.

La première assemblée générale extraordinaire aura lieu en 2016.

Souscription et libération

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, le comparant préqualifié déclare et souscrire les trois cent dix (310) actions comme suit:

Monsieur Pol BRÜCK 310 actions
Total: 310 actions

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de trente et un mille Euro (31.000 €) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué à mille cinq cents Euro (EUR 1.500.-).

Première assemblée générale extraordinaire

Immédiatement après la constitution de la Société, l'actionnaire unique, représentant l'intégralité du capital social et se considérant dûment convoqué, a pris les décisions suivantes:

- 1.- L'adresse de la société est fixée à L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stumper, 1^{er} étage.
- 2.- Est appelé aux fonctions d'administrateur unique son mandat expirant lors de l'assemblée générale annuelle de 2018, M.POL BRÜCK préqualifié.
- 3.- Est appelée aux fonctions de commissaire aux-comptes pour la même période:
FISCALITE IMMOBILIERE S.A., société anonyme, ayant son siège social à L-1941 Luxembourg, 279, route de Longwy, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 119.162.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes,

Et après lecture, le comparant prémentionné, connu par le notaire par ses nom, prénom, état civil et résidences, a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: P. Brück et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 10 mars 2015. 2LAC/2015/5185. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-

Le Receveur (signé): Paul MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mars 2015.

Référence de publication: 2015042746/238.

(150048884) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2015.

GVM Debentures Lux 4 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 195.284.

—
STATUTES

In the year two thousand and fifteen on the twenty of January.

Before the undersigned, Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared

Grupo Villar Mir S.A. (the Shareholder), a public limited company (sociedad anónima) duly incorporated under the laws of the Kingdom of Spain with its registered address at Paseo de la Castellana 259 D, Torre Espacio, Planta 51, Madrid 28046, Kingdom of Spain and registered with the Mercantile Registry of Madrid in volume 14695, folio 167, sheet M-243775, here represented by Régis Galiotto, notary's clerk, with professional address at Luxembourg, by virtue of a proxy, given under private seal,

The said proxy, after having been signed ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, shall remain attached to this notarial deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in a capacity as representative of the Shareholder, has requested the officiating notary to enact the following articles of incorporation (the Articles) of a company, which it declares to establish as follows:

Art. 1. Form and Name. There exists a public limited company (société anonyme) under the name of "GVM DEBENTURES LUX 4 S.A." (the Company).

The Company may have one shareholder (the Sole Shareholder) or more shareholders. The Company will not be dissolved by the death, suspension of civil rights, insolvency, liquidation or bankruptcy of the Sole Shareholder or, as the case may be, of any of the shareholders.

Art. 2. Registered office. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (Luxembourg). It may be transferred within the same municipality by a resolution of the board of directors of the Company (the Board) or, in the case of a sole director (the Sole Director) by a decision of the Sole Director.

Where the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Duration. The Company is incorporated for an unlimited duration.

The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting (as defined below) adopted in the manner required for amendments of the Articles, in accordance with article 22 below.

Art. 4. Corporate objects. The corporate objects of the Company is (i) the acquisition, holding and disposal, in any form, by any means, whether directly or indirectly, of participations, rights and interests in, and obligations of, Luxembourg and foreign companies, (ii) the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner, as well as the transfer by sale, exchange or in any other manner of stock, bonds, debentures, notes and other securities or financial instruments of any kind (including notes or parts or units issued by Luxembourg or foreign mutual funds or similar undertakings) and receivables, claims or loans or other credit facilities and agreements or contracts relating thereto, and (iii) the ownership, administration, development and management of a portfolio of assets (including, among others, the assets referred to in (i) and (ii) above).

The Company may acquire or assume, directly or through another entity or vehicle, the risks relating to the holding or property of claims, receivables and/or other goods or assets (including securities of any kind), either movable or immovable, tangible or intangible, and/or risks relating to liabilities or commitments of third parties or which are inherent to all or part of the activities undertaken by third parties, by issuing securities of any kind whose value or return is linked to these risks. The Company may assume or acquire these risks by acquiring, by any means, claims, receivables and/or assets, by guaranteeing the liabilities or commitments of third parties or by binding itself in any other way.

The Company may borrow in any form. It may enter into any type of loan agreement and it may issue notes, bonds, debentures, certificates, shares, beneficiary parts, warrants and any kind of debt or equity securities (including convertible or exchangeable bonds or notes) on a stand alone basis under or one or more issue programmes. The Company may lend funds, including the proceeds of any borrowings and/or issues of securities, to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company.

The Company may also give guarantees and grant security in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all its assets.

The Company may enter into, execute and deliver and perform any swaps, futures, forwards, derivatives, options, repurchase, stock lending and similar transactions. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to investments for the purpose of their efficient management, including, but not limited to, techniques and instruments designed to protect it against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

The descriptions above are to be understood in their broadest sense and their enumeration is not limiting. The corporate objects shall include any transaction or agreement which is entered into by the Company, provided it is not inconsistent with the foregoing enumerated objects.

In general, the Company may take any controlling and supervisory measures and carry out any transaction which it considers necessary or useful in the accomplishment and development of its corporate objects.

Art. 5. Share capital. The subscribed share capital is set at EUR31,000 (thirty-one thousand euros) consisting consisting of 310 (three hundred and ten) ordinary shares in registered form with a par value of EUR100 (one hundred euros) each

The subscribed share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution adopted by the General Meeting in the manner required for amendment of the Articles, in accordance with article 22 below.

Art. 6. Shares. The shares are and will remain in registered form (actions nominatives).

A register of the shareholder(s) of the Company shall be kept at the registered office of the Company, where it will be available for inspection by any shareholders. Such register shall set forth the name of each shareholder, his residence

or elected domicile, the number of shares held by him, the amounts paid up on each such share, and the transfer of shares and the dates of such transfers. The ownership of the shares will be established by the entry in this register.

The Company may redeem its own shares within the limits set forth by law.

Art. 7. Transfer of shares. The transfer of shares may be effected by a written declaration of transfer entered in the register of the shareholder(s) of the Company, such declaration of transfer to be executed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney or in accordance with the provisions applying to the transfer of claims provided for in article 1690 of the Luxembourg civil code.

The Company may also accept as evidence of transfer other instruments of transfer evidencing the consent of the transferor and the transferee satisfactory to the Company.

Art. 8. Debt securities. Debt securities issued by the Company in registered form (obligations nominatives) may, under no circumstances, be converted into debt securities in bearer form (obligations au porteur).

Art. 9. Meetings of the shareholders of the Company. In the case of a Sole Shareholder, the Sole Shareholder assumes all powers conferred on the General Meeting. In these Articles, decisions taken, or powers exercised, by the General Meeting shall be a reference to decisions taken, or powers exercised, by the Sole Shareholder as long as the Company has only one shareholder. The decisions taken by the Sole Shareholder are documented by way of minutes.

In the case of a plurality of shareholders, any regularly constituted meeting of the shareholders of the Company (the General Meeting) shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all the operations of the Company.

The annual General Meeting shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the address of the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of the meeting, on the on the third Thursday of May of each year at 3.00 p.m. If such day is not a business day for banks in Luxembourg, the annual General Meeting shall be held on the next following business day.

The annual General Meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the Board, exceptional circumstances so require.

Other meetings of the shareholders of the Company may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meeting.

Any shareholder may participate in a General Meeting by conference call, video conference or similar means of communications equipment whereby (i) the shareholders attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an ongoing basis and (iv) the shareholders can properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

Art. 10. Notice, quorum, powers of attorney and convening notices for meetings of the shareholders of the Company. The notice periods and quorum provided for by law shall govern the notice for, and the conduct of, the General Meetings, unless otherwise provided herein.

Each share is entitled to one vote.

Except as otherwise required by law or by these Articles, resolutions at a duly convened General Meeting will be passed by a simple majority of those present or represented and voting.

A shareholder may act at any General Meeting by appointing another person as his proxy in writing whether in original, by telefax, cable, telegram, telex or by e-mail to which an electronic signature, which is valid under Luxembourg law, is affixed.

If all the shareholders of the Company are present or represented at a General Meeting, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

The shareholders may vote in writing (by way of a voting bulletins) on resolutions submitted to the General Meeting provided that the written voting bulletins include (i) the name (including the first name), address and the signature of the relevant shareholder, (ii) the indication of the shares for which the shareholder will exercise such right, (iii) the agenda as set forth in the convening notice and (iv) the voting instructions (approval, refusal, abstention) for each point of the agenda. The original voting bulletins must be received by the Company 72 (seventy-two) hours before the relevant General Meeting.

Art. 11. Management. In these Articles, any reference to the Board shall be a reference to the Sole Director (as defined below) (in the case that the Company has only one director) as long as the Company has only one shareholder.

For so long as the Company has a Sole Shareholder, the Company may be managed by a single director (the Sole Director) only who does not need to be a shareholder of the Company. Where the Company has more than one shareholder, the Company shall be managed by a Board composed of at least three directors, who need not be shareholders of the Company. Each director shall be appointed as a category A director or as a category B director. The member(s) of the Board shall be elected for a term not exceeding 6 (six) years and shall be re-eligible.

When a legal person is appointed as a member of the Board (the Legal Entity), the Legal Entity must designate a physical person as permanent representative (représentant permanent) who will represent the Legal Entity as Sole Director or

as member of the Board in accordance with article 51bis of the Luxembourg act dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act 1915).

The director(s) shall be elected by the General Meeting. The shareholders of the Company shall also determine the number of directors, their remuneration and the term of their office. A director may be removed with or without cause and/or replaced, at any time, by resolution adopted by the General Meeting.

In the event of vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect, by a majority vote, a director to fill such vacancy until the next General Meeting. In the absence of any remaining directors, a General Meeting shall promptly be convened by the auditor and held to appoint new directors.

Art. 12. Meetings of the Board. The Board shall appoint a chairman (the Chairman) among its members and may choose a secretary, who need not be a director, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board and of the resolutions passed at the General Meeting or of the resolutions passed by the Sole Shareholder. The Chairman will preside at all meetings of the Board and any General Meeting. In his/her absence, the General Meeting or the other members of the Board (as the case may be) will appoint another chairman pro tempore who will preside at the relevant meeting by simple majority vote of the directors present or by proxy at such meeting.

The Board shall meet upon call by the Chairman or any two directors, at least one of whom must be a category B Director, at the place indicated in the notice of meeting which shall be in Luxembourg.

Written notice of any meeting of the Board shall be given to all the directors at least twenty-four (24) hours in advance of the date set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth briefly in the convening notice of the meeting of the Board.

No such written notice is required if all the members of the Board are present or represented during the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda, of the meeting. The written notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telefax, cable, telegram, telex or e-mail to which an electronic signature, which is valid under Luxembourg law, is affixed, of each member of the Board. Separate written notice shall not be required for meetings that are held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the Board.

Any member of the Board may act at any meeting of the Board by appointing, in writing whether in original, by telefax, cable, telegram, telex or e-mail to which an electronic signature (which is valid under Luxembourg law) is affixed, another director as his or her proxy.

One member of the Board may represent one prevented member at a meeting of the Board and there must always be at least two members, at least one of whom must be a category B Director, who are either present in person or who assist at such meeting by way of conference call, video conference or any means of communication that complies with the requirements set forth in the next following paragraph, who participate in a meeting of the Board.

Any director may participate in a meeting of the Board, and will be considered as having been personally present at such meeting by conference call, video conference or similar means of communications equipment whereby (i) the directors attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the directors can properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

The Board can deliberate and act validly only if at least the majority of the members of the Board is present or represented, including at least one category B director, at a meeting of the Board. Decisions shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting. In the case of a tied vote, the Chairman of the meeting shall not have a casting vote.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the Board may also be passed in writing. Such resolution shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed, manually or electronically by means of an electronic signature which is valid under Luxembourg law, by each and every directors. The date of such resolution shall be the date of the last signature.

Article 12 does not apply in the case that the Company is managed by a Sole Director.

Art. 13. Minutes of meetings of the Board or of resolutions of the Sole Director. The resolutions passed by the Sole Director are documented by written minutes held at the Company's registered office.

The minutes of any meeting of the Board shall be signed by the Chairman or a member of the Board who presided at such meeting. The minutes relating to the resolutions taken by the Sole Director shall be signed by the Sole Director.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the Chairman, any two members of the Board or the Sole Director (as the case may be).

Art. 14. Powers of the Board. The Board is vested with the broadest powers to perform or cause to be performed all acts of disposition and administration in the Company's interest. All powers not expressly reserved by the Companies Act 1915 or by the Articles to the General Meeting fall within the competence of the Board.

Art. 15. Delegation of powers. The Board may appoint a person (délégué à la gestion journalière), either a shareholder or not, or a member of the Board or not, who shall have full authority to act on behalf of the Company in all matters concerned with the daily management and affairs of the Company.

The Board may appoint a person, either a shareholder or not, either a director or not, as permanent representative for any entity in which the Company is appointed as member of the board of directors. This permanent representative will act with all discretion, but in the name and on behalf of the Company, and may bind the Company in its capacity as member of the board of directors of any such entity.

The Board is also authorised to appoint a person, either director or not, for the purposes of performing specific functions at every level within the Company.

Art. 16. Binding signatures. The Company shall be bound towards third parties in all matters (including the daily management) by (i) the joint signatures one category A director together with one category B director, or (ii) in the case of a sole director, the sole signature of the Sole Director or (iii) the joint signatures of any persons or sole signature of the person to whom such signatory power has been granted by the Board or the Sole Director, but only within the limits of such power.

Art. 17. Conflict of interests. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the Company is interested in, or is a director, associate, officer or employee of such other company or firm.

Any director or officer of the Company who serves as director, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, solely by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

In the event that any director of the Company may have any personal and opposite interest in any transaction of the Company, such director shall make known to the Board such personal and opposite interest and shall not consider or vote upon any such transaction, and such transaction, and such director's interest therein, shall be reported to the next following annual General Meeting. This paragraph does not apply for so long as the Company has a Sole Director.

For so long as the Company has a Sole Director, the minutes of the General Meeting shall set forth the transactions entered into by the Company and the Sole Director and in which the Sole Director has an opposite interest to the interest of the Company.

The two preceding paragraphs do not apply to resolutions of the Board or the Sole Director concerning transactions made in the ordinary course of business of the Company of which are entered into on arm's length terms.

Art. 18. Statutory Auditor(s). The operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditor (s) (commissaire(s) aux comptes), or, where requested by the law or decided by the General meeting, an independent auditor (réviseur d'entreprises agréé). The statutory auditor(s) (commissaire(s) aux comptes) shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.

The statutory auditor(s) (commissaire(s) aux comptes) will be appointed by the general meeting of shareholders of the Company which will determine their number, their remuneration and the term of their office. The statutory auditor (s) (commissaire(s) aux comptes) in office may be removed at any time by the general meeting of shareholders of the Company with or without cause.

Art. 19. Accounting year. The accounting year of the Company shall begin on 1 January and shall terminate on 31 December of each year.

Art. 20. Allocation of profits. From the annual net profits of the Company, 5% (five per cent.) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to 10% (ten per cent.) of the capital of the Company as stated or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 above.

The General Meeting shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and it may, in its sole discretion, decide to pay dividends from time to time, as it believes best suits the corporate purpose and policy.

The dividends may be paid in euro or any other currency selected by the Board and they may be paid at such places and times as may be determined by the Board. The Board may decide to pay interim dividends under the conditions and within the limits laid down in the Companies Act 1915.

Art. 21. Dissolution and liquidation. The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting adopted in the manner required for amendment of these Articles, in accordance with article 22 below. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the General Meeting deciding such liquidation. Such General Meeting shall also determine the powers and the remuneration of the liquidator(s).

Art. 22. Amendments. These Articles may be amended, from time to time, by an extraordinary General Meeting, subject to the quorum and majority requirements referred to in the Companies Act 1915.

Art. 23. Applicable law. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the Companies Act 1915.

Transitory provisions

The first business year begins today and ends on 31 December 2015.

The first annual General Meeting will be held in 2016.

Subscription

The Articles of the Company having thus been established, the party appearing hereby declares that it subscribes to 310 (three hundred and ten) shares representing the total share capital of the Company.

All these shares have been paid up by the Shareholder to an extent of 100% (one hundred per cent.) by payment in cash, so that the sum of EUR31,000 (thirty one thousand euros) paid by the Shareholder is from now on at the free disposal of the Company, evidence thereof having been given to the officiating notary.

Statement - Costs

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed by article 26 of the Companies Act 1915 have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment. Further, the notary executing this deed confirms that these Articles comply with the provisions of article 27 of the Companies Act 1915.

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be incurred or charged to the Company as a result of its formation, is approximately evaluated at one thousand four hundred Euros (1,400.-euros).

Resolutions of the shareholder

The above named party, representing the whole of the subscribed capital, has passed the following resolutions:

1. the number of directors is set at six (6) directors, three (3) directors being the category A directors and three (3) directors being the category B directors;

2. the following persons are appointed as category A directors:

(i) Maria Cachero with professional address at Paseo de la Castellana 259D, Torre Espacio, Madrid 28046, Kingdom of Spain;

(ii) Manuel Garrido Ruano with professional address at Paseo de la Castellana 259D, Torre Espacio, Madrid 28046, Kingdom of Spain; and

(iii) Inigo Cano Asua with professional address at Paseo de la Castellana 259D, Torre Espacio, Madrid 28046, Kingdom of Spain; and the following persons are appointed as category B directors:

(iv) Damien Nussbaum with professional address at 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg;

(v) Javier Valls with professional address at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg; and

(vi) GVM DEBENTURES LUX 1 S.A., a public limited company (société anonyme), existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2-8 Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg and registered with the Luxembourg trade and companies' register under number B174.500, represented by Manuel Garrido Ruano with professional address at Paseo de la Castellana 259D, Torre Espacio, Madrid 28046, Kingdom of Spain, as Permanent Representative;

3. that there be appointed Deloitte Audit, having its registered office at 560 rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, as independent auditor (réviseur d'entreprises agréé) of the Company;

4. that the term of office of the directors will be of 1 year;

5. that the term of office of the independent auditor (réviseur d'entreprises agréé) will expire after the annual General Meeting of the year 2016;

6. that the address of the registered office of the Company is at 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing person and in case of divergences between English and the French versions, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his surname, name, civil status and residences, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le vingt janvier.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire, résident à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu

Grupo Villar Mir S.A. (l'Actionnaire Unique), une société anonyme (sociedad anónima) dûment constituée sous les lois du Royaume d'Espagne, ayant son siège à Paseo de la Castellana 259 D, Torre Espacio, Madrid 28046, Royaume d'Espagne et enregistrée auprès du Registre Mercantile dans le volume 14695, folio 167, page M-243775, dûment représentée par Régis Galiotto, clerc de notaire, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, signée ne varietur par le mandataire comparant et le notaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

Le comparant, agissant en qualité de représentant de l'Actionnaire Unique, a requis le notaire instrumentant de dresser les statuts (les Statuts) d'une société, qu'il déclare constituer comme suit:

Art. 1^{er}. Forme et Dénomination. Il est établi une société anonyme sous la dénomination de «GVM DEBENTURES LUX 4 S.A.» (ci-après, la Société).

La Société peut avoir un actionnaire unique (ci- après, l'Actionnaire Unique) ou plusieurs actionnaires. La Société ne pourra pas être dissoute par le décès, la suspension des droits civiques, la faillite, la liquidation ou la banqueroute de l'Actionnaire Unique ou le cas échéant de l'un des actionnaires.

Art. 2. Siège Social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg (Luxembourg). Il pourra être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du conseil d'administration de la Société (ci-après, le Conseil d'Administration) ou, dans le cas d'un administrateur unique (ci-après, l'Administrateur Unique) par une décision de l'Administrateur Unique.

Lorsque le Conseil d'Administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se sont produits ou seront imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces événements extraordinaires. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, qui restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Durée de la Société. La Société est constituée pour une période indéterminée.

La Société peut être dissoute, à tout moment, par résolution de l'Assemblée Générale (telle que définie ci-après) de la Société statuant comme en matière de modifications des Statuts, tel que prescrit à l'article 22 ci-après.

Art. 4. Objet Social. La Société a pour objet social (i) l'acquisition, la détention et la cession, sous quelque forme que ce soit et par tous moyens, par voie directe ou indirecte, de participations, droits, intérêts et engagements dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, (ii) l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange or de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs mobilières ou instruments financiers de toutes espèces (notamment d'obligations ou de parts émises par des fonds commun de placement luxembourgeois ou par des fonds étrangers, ou tout autre organisme similaire), de prêts ou toute autre facilité de crédit, ainsi que des contrats portant sur les titres précités ou y relatifs et (iii) la possession, l'administration, le développement et la gestion d'un portefeuille d'actifs (composé notamment d'actifs tels que ceux définis dans les paragraphes (i) et (ii) ci-dessus).

La Société peut acquérir ou assumer, directement ou par l'intermédiaire d'une autre entité ou d'un autre organisme, les risques liés à la détention ou la propriété de titres, de créances et de tous biens ou actifs (incluant des valeurs mobilières de toutes sortes), mobiliers ou immobiliers, corporels ou incorporels, et/ou les risques liés aux dettes ou engagements de tiers ou inhérents à tout ou partie des activités réalisées par des tiers en émettant des valeurs mobilières dont la valeur ou le rendement dépendent de ces risques. La Société peut supporter ces risques en acquérant par tout moyen les titres, créances et/ou actifs, en garantissant les dettes ou les engagements de tiers ou en s'obligeant de toute autre manière.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut être partie à tout type de contrat de prêt et elle peut procéder à l'émission de titres de créance, d'obligations, de certificats, d'actions, de parts bénéficiaires, de warrants et d'actions (y compris des obligations échangeables et/ou convertibles), sous un ou plusieurs programmes d'émissions. La Société peut prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, à des sociétés affiliées et à toute autre société.

La Société peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, de sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société peut en outre nantir, céder, grever de charges tout ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

La Société peut passer, exécuter, délivrer ou accomplir toutes les opérations de swaps, opérations à terme (futures), opérations sur produits dérivés, marchés à prime (options), opérations de rachat, prêt de titres ainsi que toutes autres opérations similaires. La Société peut, de manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue de leur gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de change, de taux d'intérêt et autres risques.

Les descriptions ci-dessus doivent être comprises dans leurs sens le plus large et leur énumération est non limitative. L'objet social couvre toutes les opérations auxquelles la Société participe et tous les contrats passés pas la Société, dans la mesure où ils restent compatibles avec l'objet social ci-avant explicité.

D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toute transaction qu'elle considère nécessaire ou utile pour l'accomplissement et le développement de son objet social de la manière la plus large.

Art. 5. Capital Social. Le capital social souscrit est fixé à EUR 31.000 (trente et un mille euros) représenté par 310 (trois cent dix) actions ordinaires sous forme nominative d'une valeur nominale de EUR 100 (cent euros) chacune.

Le capital social souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution prise par l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modification des Statuts, tel que prescrit à l'article 22 ci-après.

Art. 6. Actions. Les actions sont et resteront nominatives.

Un registre de(s) actionnaire(s) est tenu au siège social de la Société où il peut être consulté par tout actionnaire. Ce registre contient le nom de tout actionnaire, sa résidence ou son domicile élu, le nombre d'actions qu'il détient, le montant libéré pour chacune de ces actions, ainsi que la mention des transferts des actions et les dates de ces transferts. La propriété des actions est établie par inscription dans ledit registre.

La Société peut racheter ses propres actions dans les limites prévues par la loi.

Art. 7. Transfert des Actions. Le transfert des actions peut se faire par une déclaration écrite de transfert inscrite au registre de(s) actionnaire(s) de la Société, cette déclaration de transfert devant être signée par le cédant et le cessionnaire ou par des personnes détenant les pouvoirs de représentation nécessaires pour agir à cet effet ou, conformément aux dispositions de l'article 1690 du code civil luxembourgeois relatives à la cession de créances.

La Société peut également accepter comme preuve de transfert d'actions d'autres instruments de transfert, dans lesquels les consentements du cédant et du cessionnaire sont établis, et jugés suffisants par la Société.

Art. 8. Obligations. Les obligations émises par la Société sous forme nominative ne peuvent, en aucun cas, être converties en obligations au porteur.

Art. 9. Réunions de l'assemblée des actionnaires de la Société. Dans l'hypothèse d'un Actionnaire Unique, l'Actionnaire Unique a tous les pouvoirs conférés à l'Assemblée Générale. Dans ces Statuts, toute référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Assemblée Générale est une référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Actionnaire Unique tant que la Société n'a qu'un actionnaire unique. Les décisions prises par l'Actionnaire Unique sont enregistrées par voie de procès-verbaux.

Dans l'hypothèse d'une pluralité d'actionnaires, toute assemblée générale des actionnaires de la Société (ci-après, l'Assemblée Générale) régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

L'Assemblée Générale annuelle se tient conformément à la loi luxembourgeoise à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune du siège indiqué dans les convocations, le troisième jeudi, de mai de chaque année à 15:00 heures. Si ce jour est férié pour les établissements bancaires à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

L'Assemblée Générale peut se tenir à l'étranger si le Conseil d'Administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Les autres Assemblées Générales pourront se tenir aux lieux et heures spécifiés dans les avis de convocation.

Tout actionnaire de la Société peut participer à l'Assemblée Générale par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les actionnaires participant à la réunion de l'Assemblée Générale peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion de l'Assemblée Générale peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion de l'Assemblée Générale est retransmise en continu et (iv) les actionnaires peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion de l'Assemblée Générale par un tel moyen de communication équivalra à une participation en personne à une telle réunion.

Art. 10. Délais de convocation, quorum, procurations, avis de convocation pour les assemblées des actionnaires de la Société. Les délais de convocation et quorum requis par la loi sont applicables aux avis de convocation et à la conduite de l'Assemblée Générale, dans la mesure où il n'en est pas disposé autrement dans les Statuts.

Chaque action donne droit à une voix.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou par les Statuts, les décisions de l'Assemblée Générale dûment convoquée sont prises à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés et votants.

Chaque actionnaire peut prendre part aux assemblées générales des actionnaires de la Société en désignant par écrit, soit en original, soit par télécopie, par câble, par télégramme, par télex ou par courriel muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise une autre personne comme mandataire.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'Assemblée Générale, et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

Les actionnaires peuvent voter par écrit (au moyen d'un bulletin de vote) sur les projets de résolutions soumis à l'Assemblée Générale à la condition que les bulletins de vote incluent (i) les nom, prénom adresse et signature des actionnaires, (ii) l'indication des actions pour lesquelles l'actionnaire exercera son droit, (iii) l'ordre du jour tel que décrit dans la convocation et (iv) les instructions de vote (approbation, refus, abstention) pour chaque sujet de l'ordre du jour. Les bulletins de vote originaux devront être envoyés à la Société 72 (soixante-douze) heures avant la tenue de l'Assemblée Générale.

Art. 11. Administration de la Société. Dans ces Statuts, toute référence au Conseil d'Administration est une référence à l'Administrateur Unique (tel que défini ci-après) (dans l'hypothèse où la Société n'a qu'un seul administrateur) tant que la Société a un actionnaire unique.

Tant que la Société n'a qu'un actionnaire unique, la Société peut être administrée par un administrateur unique qui n'a pas besoin d'être l'actionnaire unique de la Société (ci-après, l'Administrateur Unique). Si la Société a plus d'un actionnaire, la Société est administrée par un Conseil d'Administration comprenant au moins trois membres, lesquels ne sont pas nécessairement actionnaires de la Société. Dans ce cas, l'Assemblée Générale doit nommer au moins deux nouveaux administrateurs en plus de l'Administrateur Unique en place. Chaque administrateur devant être nommé en tant qu'administrateur de catégorie A ou de catégorie B. L'Administrateur Unique ou, le cas échéant, les administrateurs sont élus pour un terme ne pouvant excéder 6 (six) ans et ils sont rééligibles.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur de la Société (ci-après, la Personne Morale), la Personne Morale doit désigner une personne physique, représentant permanent, qui la représentera comme Administrateur Unique ou Administrateur de la Société, conformément à l'article 51bis de la loi luxembourgeoise en date du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée (ci-après, la Loi sur les Sociétés de 1915).

Le(s) administrateur(s) sont élus par l'Assemblée Générale. Les actionnaires de la Société déterminent également le nombre d'administrateurs, leur rémunération et la durée de leur mandat. Un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision de l'Assemblée Générale.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de retraite ou toute autre cause, les administrateurs restants pourront élire, à la majorité des votes, un administrateur pour pourvoir au remplacement du poste devenu vacant jusqu'à la prochaine Assemblée Générale de la Société. En l'absence d'administrateur restant, l'Assemblée Générale devra être rapidement réunie par le commissaire aux comptes et se tenir pour nommer de nouveaux administrateurs.

Art. 12. Réunion du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration doit nommer un président (ci-après, le Président) parmi ses membres et peut désigner un secrétaire, administrateur ou non, qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration et des décisions de l'Assemblée Générale ou de l'Actionnaire Unique. Le Président préside toutes les réunions du Conseil d'Administration et de l'Assemblée Générale. En son absence, l'Assemblée Générale ou les autres membres du Conseil d'Administration, le cas échéant, nommera un président pro tempore qui présidera la réunion en question, par un vote à la majorité simple des administrateurs présents ou par procuration à la réunion en question.

Les réunions du Conseil d'Administration sont convoquées par le Président ou par deux administrateurs, dont l'un au moins sera administrateur de catégorie B, au lieu indiqué dans l'avis de convocation qui sera au Luxembourg.

Avis écrit de toute réunion du Conseil d'Administration est donné à tous les administrateurs au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les administrateurs de la Société sont présents ou représentés lors du Conseil d'Administration et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite avec l'accord de chaque administrateur de la Société donné par écrit soit en original, soit par télécopie, câble, télégramme, par télex ou par courriel muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du Conseil d'Administration se tenant au lieu et place prévus dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

Tout administrateur peut se faire représenter au Conseil d'Administration en désignant par écrit soit en original, soit par télécopie, câble, télégramme, par télex ou par courriel muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise un autre administrateur comme son mandataire.

Un membre du Conseil d'Administration peut représenter un administrateur empêché lors de la réunion du Conseil d'Administration si au moins deux administrateurs sont physiquement présents, -dont l'un au moins -est administrateur de catégorie B, à la réunion du Conseil d'Administration ou y participent par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire remplissant les conditions visées au paragraphe ci-dessous.

Tout administrateur peut participer à la réunion du Conseil d'Administration, et sera considéré comme ayant été présent personnellement pendant cette réunion, par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les administrateurs participant à la réunion du Conseil d'Administration peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion du Conseil d'Administration peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion du Conseil d'Administration est retransmise en continu et (iv) les membres du Conseil d'Administration peuvent valablement délibérer.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer et/ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée, incluant au moins un administrateur de catégorie B, à une réunion du Conseil d'Administration. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés lors de ce Conseil d'Administration. Au cas où lors d'une réunion, il existe une parité des votes pour et contre une résolution, la voix du Président de la réunion ne sera pas prépondérante.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil d'Administration peut également être prise par voie circulaire pourvu qu'elle soit précédée par une délibération entre administrateurs par des moyens tels que mentionnés par exemple sous le paragraphe 7 du présent article 12. Une telle résolution doit consister en un seul ou plusieurs documents contenant les résolutions et signés, manuellement ou électroniquement par une signature électronique con-

forme aux exigences de la loi luxembourgeoise, par tous les membres du Conseil d'Administration (résolution circulaire). La date d'une telle décision est la date de la dernière signature.

L'article 12 ne s'applique pas au cas où la Société est administrée par un Administrateur Unique.

Art. 13. Procès-verbal de réunion du Conseil d'Administration et des résolutions de l'Administrateur Unique. Les résolutions prises par l'Administrateur Unique sont inscrites dans des procès-verbaux tenus au siège social de la Société.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration sont signés par le Président ou un autre Administrateur qui en aura assumé la présidence. Les procès-verbaux des résolutions prises par l'Administrateur Unique sont signés par l'Administrateur Unique.

Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs sont signés par le Président, deux membres du Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique, le cas échéant.

Art. 14. Pouvoirs du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi sur les Sociétés de 1915 ou par les Statuts à l'Assemblée Générale sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Art. 15. Délégation de pouvoirs. Le Conseil d'Administration peut nommer un délégué à la gestion journalière, actionnaire ou non, membre du Conseil d'Administration ou non, qui aura les pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière.

Le Conseil d'Administration peut nommer une personne, actionnaire ou non, administrateur ou non, en qualité de représentant permanent au sein de toute entité dans laquelle la Société est nommée membre du conseil d'administration. Ce représentant permanent agira de son propre chef, mais au nom et pour le compte de la Société et engagera la Société en sa qualité de membre du conseil d'administration d'une telle entité.

Le Conseil d'Administration est aussi autorisé à nommer une personne, administrateur ou non, pour l'exécution de missions spécifiques à tous les niveaux de la Société.

Art. 16. Signatures autorisées. La Société est engagée, en toutes circonstances (y compris dans le cadre de la gestion journalière), vis-à-vis des tiers par (i) la signature conjointe d'un administrateur de catégorie A agissant ensemble avec un administrateur de catégorie B ou (ii) la signature de l'Administrateur Unique dans l'hypothèse d'un administrateur unique ou (iii) par les signatures conjointes de toutes personnes ou l'unique signature de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil d'Administration ou par l'Administrateur Unique, et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

Art. 17. Conflit d'intérêts. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et une quelconque autre société ou entité ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou fondés de pouvoir de la Société auraient un intérêt personnel dans une telle société ou entité, ou sont administrateur, actionnaire, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entité.

Tout administrateur ou fondé de pouvoir de la Société, qui est administrateur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou entité avec laquelle la Société contracterait ou s'engagerait autrement en affaires, ne pourra, en raison de sa position dans cette autre société ou entité, être empêché de délibérer, de voter ou d'agir en relation avec un tel contrat ou autre affaire.

Au cas où un administrateur de la Société aurait un intérêt personnel et contraire dans une quelconque affaire de la Société, cet administrateur devra informer le Conseil d'Administration de la Société de son intérêt personnel et contraire et il ne délibérera et ne prendra pas part au vote sur cette affaire; rapport devra être fait au sujet de cette affaire et de l'intérêt personnel de cet administrateur à la prochaine Assemblée Générale. Ce paragraphe ne s'applique pas tant que la Société est administrée par un Administrateur Unique.

Tant que la Société est administrée par un administrateur unique, les procès-verbaux de l'Assemblée Générale devront décrire les opérations dans lesquelles la Société et l'Administrateur Unique se sont engagés et dans lesquelles l'Administrateur Unique a un intérêt opposé à celui de la Société.

Les deux paragraphes qui précèdent ne s'appliquent pas aux résolutions du Conseil d'Administration ou de l'Administrateur Unique concernant les opérations réalisées dans le cadre des affaires courantes de la Société conclues à des conditions normales.

Art. 18. Commissaire(s) aux comptes/Reviseur d'entreprise agréé. Les opérations de la Société sont surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes ou, dans les cas prévus par la loi ou par décision de l'Assemblée Générale, un réviseur d'entreprises agréé. Le ou les commissaire(s) aux comptes est/sont élu(s) pour une période n'excédant pas six ans et il est/ils sont rééligible(s).

Le ou les commissaire(s) aux comptes est/sont nommé(s) par l'assemblée générale des actionnaires de la Société qui détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leur fonction. Le ou les commissaire(s) peut/peuvent être révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par l'assemblée générale des actionnaires de la Société.

Art. 19. Exercice social. L'exercice social commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 20. Affectation des Bénéfices. Il est prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société 5% (cinq pour cent) qui sont affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint 10% (dix pour cent) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps à autre, conformément à l'article 5 des Statuts.

L'Assemblée Générale décide de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel et décidera seule de payer des dividendes de temps à autre, comme elle estime à sa discrétion convenir au mieux à l'objet et à la politique de la Société.

Les dividendes peuvent être payés en euros ou en toute autre devise choisie par le Conseil d'Administration et doivent être payés au lieu et place choisis par le Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration peut décider de payer des dividendes intérimaires sous les conditions et dans les limites fixées par la Loi sur les Sociétés de 1915.

Art. 21. Dissolution et Liquidation. La Société peut être dissoute, à tout moment, par une décision de l'Assemblée Générale de la Société statuant comme en matière de modifications des Statuts, tel que prescrit à l'article 22 ci-après. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par la décision de l'Assemblée Générale décidant cette liquidation. L'Assemblée Générale déterminera également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateur(s).

Art. 22. Modifications statutaires. Les présents Statuts peuvent être modifiés de temps en temps par l'Assemblée Générale extraordinaire, dans les conditions de quorums et de majorité requises par la Loi sur les Sociétés de 1915.

Art. 23. Droit applicable. Toutes les questions qui ne sont pas régies expressément par les présents Statuts seront tranchées en application de la Loi sur les Sociétés de 1915.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2015.

La première Assemblée Générale annuelle se tiendra en 2016.

Souscription et Libération

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, le comparant déclare qu'il souscrit les 310 (trois cent dix) actions représentant la totalité du capital social de la Société.

Toutes ces actions ont été libérées par l'Actionnaire à hauteur de 100% (cent pour cent) par paiement en numéraire, de sorte que le montant de EUR 31.000 (trente et un mille euros) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration - Estimation des frais

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la Loi de 1915 et en constate expressément l'accomplissement. Il confirme en outre que ces Statuts sont conformes aux dispositions de l'article 27 de la Loi sur les sociétés de 1915.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont estimés approximativement à la somme de mille quatre cents Euros (1.400.- EUR).

Résolutions de l'actionnaire

Le comparant susvisé, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

(1) le nombre d'administrateurs est fixé à 6 (six), 3 (trois) administrateurs étant des administrateurs de catégorie A et 3 (trois) administrateurs étant des administrateurs de catégorie B;

(2) les personnes suivantes sont nommées administrateurs de catégorie A:

(i) Maria Cachero, ayant son adresse professionnelle à Paseo de la Castellana 259D, Torre Espacio, Madrid 28046, Royaume d'Espagne;

(ii) Manuel Garrido Ruano, ayant son adresse professionnelle à Paseo de la Castellana 259D, Torre Espacio, Madrid 28046, Royaume d'Espagne; et

(iii) Inigo Cano Asua, ayant son adresse professionnelle à Paseo de la Castellana 259D, Torre Espacio, Madrid 28046, Royaume d'Espagne;

les personnes suivantes sont nommés administrateurs de catégorie B:

(iv) Damien Nussbaum, ayant son adresse professionnelle à 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg;

(v) Javier Valls, ayant son adresse professionnelle à 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg; et

(vi) GVM DEBENTURES LUX 1 S.A., une société anonyme constituée sous les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B174500, représentée par Manuel Garrido Ruano, ayant son adresse professionnelle à Paseo de la Castellana 259D, Torre Espacio, Madrid 28046, Royaume d'Espagne, en tant que Représentant Permanent;

(3) Deloitte Audit ayant son siège social à 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg est nommé réviseur d'entreprises agréé de la Société;

(4) les mandats des administrateurs ainsi nommés seront d'un an;

(5) le mandat du réviseur d'entreprises agréé ainsi nommé prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire de l'année 2016;

(6) le siège social de la Société est fixé au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de ce même comparant et en cas de distorsions entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire de la comparante, connue du notaire par nom, prénoms usuels, états et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 26 janvier 2015. Relation: 1LAC/2015/2218. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 10 mars 2015.

Référence de publication: 2015041007/602.

(150046797) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2015.

At Your Door sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1858 Luxembourg, 179, rue du Kirchberg.

R.C.S. Luxembourg B 163.289.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille quinze, le vingt-cinq février.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Madame Catharina VON PROSCHEK, gérante, née à Kristinehamn (Suède) le 9 mars 1962, demeurant à L-1858 Luxembourg, 179, rue de Kirchberg,

ici représentée par Monsieur Henri DA CRUZ, employé, demeurant professionnellement à Junglinster, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le notaire et le mandataire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-avant, déclare et requière le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

1.- Que la société à responsabilité limitée «AT YOUR DOOR Sàrl», ayant son siège social à L-1858 Luxembourg, 179, rue du Kirchberg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous la section B et le numéro 163.289, a été constituée suivant un acte par Maître Christine DOERNER, notaire de résidence à Bettembourg, en date du 4 août 2011, publié au Mémorial C numéro 2624 du 28 octobre 2011.

2.- Que le capital de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), divisé en cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune.

3.- Que la comparante, représentée comme dit ci-avant, est devenue propriétaire de toutes les parts sociales de la Société.

4.- Que la comparante, représentée comme dit ci-avant, agissant comme associée unique, prononce la dissolution anticipée de la Société.

5.- Que la comparante, représentée comme dit ci-avant, se désigne comme liquidateur de la Société, aura pleins pouvoirs de signature sur les comptes bancaires de la Société, ainsi que le pouvoir, en tant que liquidateur de la Société, d'établir, signer, exécuter et délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte.

6.- Que la comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare de manière irrévocable reprendre tout le passif présent et futur de la société dissoute.

7.- Que la comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare qu'elle reprend tout l'actif de la Société et qu'elle s'engagera à régler tout le passif de la Société indiqué à la section 6.

8.- Que la comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare que la liquidation de la Société est dès lors clôturée et que tout autre registre de la Société relatif à l'émission de parts sociales ou de tous autres titres sera annulé.

9.- Que la décharge pleine et entière est donnée aux gérants de la société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à la date de ce jour.

10.- Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans au moins à Luxembourg à l'ancien siège social de la Société à savoir à L-1858 Luxembourg, 179, rue du Kirchberg.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société à raison de cet acte, est dès lors évalué à neuf cent cinquante euros (EUR 950,-).

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, le prédit mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Henri DA CRUZ, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 02 mars 2015. Relation GAC/2015/1746. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2015040171/53.

(150045960) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2015.

Clausen 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3490 Dudelange, 4-6, rue Jean Jaurès.

R.C.S. Luxembourg B 141.436.

L'an deux mille quinze, le quatre mars;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

ONT COMPARU:

1) Monsieur Jean-Marie KONTZ, dirigeant de société, né le 17 octobre 1958 à Dudelange, demeurant professionnellement au 96, rue du Kiem, L-8030 Strassen.

2) SISTER LINE S.A., société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 96, rue du Kiem, L-8030 Strassen, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B sous le numéro 141053, représentée aux fins des présentes par son administrateur unique Monsieur Jean-Marie KONTZ, prénommé.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée "Clausen 2 S.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-3490 Dudelange, 4-6, rue Jean Jaurès, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 141436, (la "Société"), a été constituée suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, en date du 26 août 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2376 du 29 septembre 2008 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 22 juillet 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2805 du 8 octobre 2014;

- Que les comparants sont les seuls et uniques associés actuels de la Société et qu'ils se sont réunis en assemblée générale extraordinaire ("Assemblée") et ont pris à l'unanimité, sur ordre du jour conforme, la résolution suivante:

Résolution unique

L'Assemblée décide de modifier l'article 2 des statuts relatif à l'objet social afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 2.** La Société a pour objet l'étude et la promotion de toutes réalisations immobilières, plus spécialement l'achat, la vente, l'échange, d'immeubles bâtis et non bâtis, la transformation, l'aménagement et la mise en valeur de tous biens immobiliers, tant pour son compte que pour le compte de tiers, la prise à bail, la location de toutes propriétés immobilières avec ou sans promesse de vente, la gérance et l'administration ou l'exploitation de tous immeubles, ainsi que toutes opérations auxquelles les immeubles peuvent donner lieu.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission privée d'obligations, de certificats de placement immobilier, de billets à ordre ou tout autre instrument de dettes ainsi que des bons de souscription ou tout autre droit de souscription de parts sociales.

La Société a également pour objet l'exploitation d'un café avec débit de boissons alcooliques et non-alcooliques et une petite restauration.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

D'une façon générale, la Société peut effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière qu'elle estime utile à l'accomplissement et au développement de son objet."

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à mille euros.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au comparant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit comparant a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J.-M. KONTZ, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 10 mars 2015. Relation: 2LAC/2015/5138. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Paul MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivré à la société.

Luxembourg, le 12 mars 2015.

Référence de publication: 2015040226/53.

(150046317) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2015.

EECP I S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 137.599.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mars 2015.

Référence de publication: 2015040943/10.

(150047011) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2015.

Golding Buyout Europe SICAV-FIS VI, Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 6, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 156.839.

Auszug aus dem Verwaltungsratsbeschluss im Umlaufverfahren vom 13. Januar 2015

Mit Schreiben vom 26. November 2014 hat Herr François Georges sein Amt als Verwaltungsratsmitglied mit sofortiger Wirkung niedergelegt.

Der Verwaltungsrat nimmt die Mandatsniederlegung von François Georges zur Kenntnis und beschließt gleichzeitig [...] Hans-Joachim Rosteck als neues Verwaltungsratsmitglied zu kooptieren.

Der Verwaltungsrat wird in der nächsten Generalversammlung eine endgültige Entscheidung über die Ernennung von Hans-Joachim Rosteck als neues Verwaltungsratsmitglied herbeiführen.

Mitteilung über die Dauer des Verwaltungsratsmandats

Das Verwaltungsratsmandat von Hans-Joachim Rosteck hat am 19. Februar 2015 begonnen und läuft zunächst bis zur ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2015.

Mitteilung über den Geschäftssitz

Das mit Verwaltungsratsbeschluss vom 13. Januar 2015 kooptierte Verwaltungsratsmitglied Hans-Joachim Rosteck hat seinen Geschäftssitz in

41, Killeboesch, L-5444 Schengen

Luxembourg, den 12. März 2015.

Für die Richtigkeit namens der Gesellschaft

Ein Bevollmächtigter

Référence de publication: 2015040989/25.

(150046541) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2015.
